



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Enquête de l'UNESCO sur le dialogue interculturel 2017

Analyse des résultats



Publié en 2018 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation,
la science et la culture
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

© UNESCO 2018



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO
(CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>).
Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes
d'utilisation de l'Archive ouverte de libre accès UNESCO (www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr).

Titre original : *UNESCO Member State Survey on Intercultural Dialogue 2017:
Analysis of Findings*

Publié en 2018 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation,
la science et la culture

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données
qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant
au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni
quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des
auteur(s) ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et
n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Publié sous la direction de Nada Al-Nashif, Sous-Directrice générale pour les
sciences sociales et humaines, UNESCO

Préparé par la Section du dialogue interculturel de l'UNESCO, en collaboration
avec l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) et Penelope Keenan.

Conception graphique et mise en page: Aurélia Mazoyer

Notre gratitude revient également aux nombreux collègues de l'UNESCO, de l'ISU
et des autres institutions qui ont apporté leur contribution et leur soutien dans la
réalisation de cette publication.

Imprimé à Paris

3089.17

SHS/ICD/2018/WS/1

Enquête de
l'UNESCO
sur le dialogue
interculturel
2017

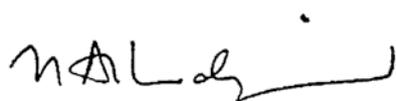
Analyse des résultats

Avant-Propos

Alors que le dialogue interculturel est unanimement reconnu comme étant un facteur essentiel à la paix et au développement durable, aucune donnée rigoureuse sur ce sujet n'est facilement accessible. Une telle carence entrave l'élaboration de politiques publiques reposant sur des données probantes ainsi que la mesure des progrès réalisés. Elle entrave également l'avancée des travaux sur les impératifs identifiés dans l'Agenda 2030 et l'objectif 2016 en particulier, ainsi que sur la réforme du maintien de la paix du Secrétaire général des Nations Unies.

Cette étude, la première du genre, fait le point sur la façon dont le dialogue interculturel est conceptualisé et mis en œuvre au niveau national par les États membres. Elle cartographie la façon dont son utilité est considérée d'importance ou non pour l'avenir. L'étude confirme aussi que le dialogue interculturel est une condition préalable à la paix, à la prévention de l'extrémisme violent, au respect des droits de l'homme et à la promotion de la compréhension mutuelle. Plus encore, l'étude démontre que les États membres disposent en réalité d'un large éventail de structures institutionnelles et de politiques, véritables forces motrices du dialogue interculturel. Néanmoins, les résultats de l'étude révèlent la nécessité de mieux comprendre les déterminants précis permettant un dialogue tangible, les dimensions d'un environnement qui le favorise, ainsi que les types d'interventions nécessaires pour renforcer l'efficacité du dialogue.

Dans cet esprit, nous espérons sincèrement que les résultats de cette enquête constitueront un premier pas vers la création d'une base de données plus solide afin de promouvoir le dialogue interculturel à travers le monde, élargissant ainsi la portée et l'impact de la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013 - 2022), pour laquelle l'UNESCO est l'institution cheffe de file au sein du système des Nations Unies.



Nada Al-Nashif
Sous-Directrice générale pour les sciences sociales
et humaines, UNESCO



Silvia Montoya
Directrice de l'Institut
de statistique de l'UNESCO

Table des matières

Table des figures	6
Résumé analytique	7
1. Contexte	9
2. Méthodologie	11
Objectifs	12
Portée	12
Limitations	14
3. Définir le dialogue interculturel	15
Comprendre le dialogue interculturel	16
Éléments du dialogue interculturel	18
4. Établir les cadres politiques	21
Mécanismes politiques et législatifs à l'appui du dialogue interculturel	22
Responsabilité institutionnelle	26
Parties prenantes	28
Financement	30
5. Défis	31
6. Facteurs favorables	35
7. Propositions d'action	39
8. Conclusions	43
Annexe : Modèle du questionnaire	49

Table des figures

Figure 1.	Participation à l'enquête par région	13
Figure 2.	Pourcentage de participants qui considèrent que les principes spécifiques du dialogue interculturel sont essentiels à la paix	17
Figure 3.	Principales composantes du dialogue interculturel	18
Figure 4.	Contribution du dialogue interculturel aux objectifs pertinents	19
Figure 5.	Rôle du dialogue interculturel dans la réalisation des objectifs	19
Figure 6.	Pays ayant adopté un instrument intégrant les principales caractéristiques du dialogue interculturel	22
Figure 7.	Promouvoir les politiques et les actions liées au dialogue interculturel	24
Figure 8.	Répartition de la responsabilité institutionnelle du dialogue interculturel	26
Figure 9.	Ministères responsables du dialogue interculturel	26
Figure 10.	Organismes responsables du dialogue interculturel au niveau national	27
Figure 11.	Contribution des activités et mécanismes à la promotion du dialogue interculturel	28
Figure 12.	Importance des parties prenantes dans la mise en œuvre du dialogue interculturel	29
Figure 13.	Financement du dialogue interculturel	30
Figure 14.	Actions de l'UNESCO à l'appui des processus du dialogue interculturel	42

Résumé analytique

On s'accorde de plus en plus à reconnaître l'importance primordiale du dialogue interculturel face aux nombreux problèmes majeurs touchant à la sécurité et au développement, qu'il s'agisse, en particulier, de rechercher les causes profondes des conflits ou de soutenir les sociétés pacifiques. Cette prise de conscience s'est également manifestée au cours des dernières années à la faveur de la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022), de l'adoption en 2015 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la réforme de l'Agenda pour la paix présentée en 2016 par le Secrétaire général de l'ONU, qui marque une réorientation stratégique vers la pérennisation de la paix. En effet, les États membres considèrent que le dialogue interculturel est un facteur déterminant dans l'obtention des objectifs fixés par le Programme 2030.

Le présent rapport expose les résultats clés de la toute première enquête sur le dialogue interculturel réalisée par l'UNESCO auprès de ses États membres. Cette enquête fait le point sur la façon dont le dialogue interculturel est conçu actuellement ainsi que sur les mécanismes

opérationnels et les stratégies mis en place au niveau national en faveur d'un tel dialogue. Elle examine les principaux problèmes et possibilités, les politiques et législations en vigueur, les données et ressources disponibles et enfin les parties prenantes clés. Les résultats de l'enquête permettront de dresser un premier inventaire des politiques relatives au dialogue interculturel et fourniront ainsi les données nécessaires aux prochaines initiatives de suivi et à l'élaboration des politiques.

Le questionnaire a été distribuée à 199 commissions nationales pour l'UNESCO dans les six langues officielles des Nations Unies, le délai de réponse ayant été fixé au printemps 2017. Le taux de réponse s'élève à 21,622 %. Les réponses proviennent de toutes les régions du monde, de pays à population faible, moyenne ou élevée. Plus de la moitié des participants sont des pays en développement.

L'enquête, composée de 17 questions quantitatives et qualitatives, était organisée autour de trois grandes sections : (i) Définition ; (ii) Situation actuelle ; et (iii) Dimension opérationnelle (voir en annexe). Le résumé ci-dessous récapitule les principaux résultats obtenus.

I. Définir le dialogue interculturel

RÉSULTATS CLÉS

- Le contexte est un facteur essentiel de la définition du dialogue interculturel et de sa mise en pratique.
- Le dialogue interculturel établit un cadre nécessaire à la cohésion sociale et à la paix, il est déterminant pour la réalisation des objectifs connexes.
- Le dialogue interculturel est de plus en plus apprécié pour sa contribution à la pérennisation des sociétés pacifiques et à la prévention des conflits.
- Le dialogue interculturel est un vaste concept, sa mise en œuvre dépend au premier chef de l'implication de l'ensemble des parties prenantes.
- Le développement économique se classe au dernier rang des facteurs et des résultats du dialogue interculturel.

II. Cadre politique

RÉSULTATS CLÉS

- La majorité des pays participants (71 %) déclarent avoir mis en place une politique de dialogue interculturel, mais seuls 38 % d'entre eux confirment l'existence d'une définition du dialogue interculturel au niveau national.
- Les communautés religieuses et les organisations confessionnelles peuvent constituer une porte d'entrée au dialogue interculturel et apporter leur soutien à la mise en œuvre des politiques et des actions.
- Les ministères, les agences, les centres et les fondations chargés de la culture sont généralement responsables de la promotion du dialogue interculturel.
- 33 % des participants indiquent que le dialogue interculturel est géré par des administrations locales et régionales.
- Les médias et les programmes éducatifs à l'école et à l'université représentent des mécanismes particulièrement efficaces pour soutenir le dialogue interculturel.
- 57 % des pays participants déclarent allouer des crédits spécifiques au dialogue interculturel dans leur pays.

III. Défis

RÉSULTATS CLÉS

- Les situations passées et présentes de conflit et de violence sont des défis importants et complexes à relever pour engager les différents peuples dans un processus de dialogue.
- L'absence de politique nationale de dialogue interculturel et le flou qui entoure sa définition peuvent affaiblir la gouvernance et la mise en œuvre ; et le manque de volonté politique et de financement constitue un facteur aggravant.
- L'augmentation des migrations met à rude épreuve les systèmes éducatifs qui peinent à intégrer des migrants venus de divers horizons culturels et religieux.
- Les médias peuvent être utilisés pour générer et propager des stéréotypes négatifs, des préjugés et des discours de haine.
- L'enracinement des préjugés et la rigidité des normes sociales empêchent parfois les sociétés de s'ouvrir à d'autres cultures.

IV. Facteurs favorables

RÉSULTATS CLÉS

- Un environnement fondé sur le respect, la tolérance et l'acceptation est essentiel à l'épanouissement du dialogue interculturel.
- Une bonne compréhension de tous les aspects de la diversité culturelle partagée par l'ensemble des citoyens doit être étayée par une éducation de qualité, un secteur médiatique solide et une large diffusion des connaissances.
- Afin d'éclairer le dialogue interculturel, il est nécessaire d'établir un cadre politique propice qui fixe des priorités claires et spécifiques et qui s'appuie sur des mécanismes aux compétences bien définies.
- Une conception inclusive de la participation aux processus du dialogue interculturel et à l'élaboration des politiques favorise la mobilisation et l'appropriation.

1. Contexte

Le contexte mondial actuel se caractérise par une riche diversité de peuples, de communautés et de personnes vivant dans une proximité grandissante. La croissance démographique, les migrations, les nouvelles technologies et les médias rapprochent les individus les uns des autres au sein d'une « réunion des cultures ». Ces outils ont par ailleurs encouragé de nouvelles formes d'expression créative et de modes de partage de la culture, tout en ouvrant des voies de communication inédites.

Cependant, cette interconnexion et cette interdépendance grandissantes ont également abouti à des priorités conflictuelles et à des tensions identitaires qui visent à affaiblir les liens de solidarité au sein des sociétés et à compromettre la paix et la sécurité. La violence et l'extrémisme atteignent des niveaux alarmants. Il est essentiel de briser le cycle des conflits violents et de redoubler d'efforts pour parvenir au développement durable dans un monde complexe et en mutation rapide. Le dialogue, la tolérance, le respect et la compréhension mutuelle entre les cultures n'ont jamais été aussi nécessaires.

Du point de vue de la gouvernance, les pays font face à plusieurs défis majeurs. L'intensification des migrations, la croissance démographique et les progrès technologiques rapides imposent aux responsables politiques d'apporter des réponses plus efficaces afin de maximiser les chances, de faire face aux défis et de s'adapter au rythme effréné du changement. Les frontières deviennent poreuses, elles ne freinent plus les flux culturels et la circulation des personnes est de plus en plus difficile à contrôler. D'une complexité grandissante, impliquant des acteurs nationaux ou internationaux, les conflits sont mus par des causes à la fois nationales et internationales. Si l'on s'accorde à reconnaître qu'il renforce les valeurs et les principes sur lesquels se fondent les sociétés pacifiques, le dialogue interculturel peut ne pas produire des solutions « miracles », des effets positifs tangibles à court terme. Par ailleurs, à l'échelle nationale, la volonté d'obtenir à tout prix des résultats immédiats n'est pas forcément compatible avec les conditions sociales et institutionnelles, pas toujours ouvertes ou propices au changement.

La capacité du dialogue interculturel à surmonter des problèmes majeurs de développement et de sécurité bénéficie d'une reconnaissance grandissante, comme en témoignent la priorité accordée à la prévention des conflits ou les initiatives visant à pérenniser les sociétés

pacifiques. Les principes du dialogue interculturel sont inscrits dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté en 2015, et dont les objectifs « ambitieux, axés sur l'être humain et porteurs de changement » marquent un virage dans le paysage politique international. Les pays se sont en effet engagés à « favoriser l'entente entre les cultures, la tolérance, le respect mutuel et une éthique de citoyenneté mondiale et de responsabilité partagée ». Entre le dialogue interculturel et les préoccupations centrales de l'ODD 16, la concordance est parfaite : « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ». De même, la réforme de l'Agenda pour la paix engagée par le Secrétaire général de l'ONU a marqué un tournant dans la conception onusienne de la paix et de la sécurité, qui accorde désormais une attention privilégiée à la « pérennisation de la paix ». L'adoption en 2016 de la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et de la résolution 2282 du Conseil de sécurité témoigne de l'importance que revêtent la prévention des conflits et la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de la violence. Selon ces résolutions, l'instauration de la paix et de la sécurité est subordonnée à une approche globale, transversale et intégrée.

La réorientation vers la prévention des conflits et la pérennisation de la paix figure également au cœur du nouvel axe stratégique de l'UNESCO. Dans leurs réponses à un questionnaire sur le programme et le budget de l'UNESCO pour 2018-2021 (39C/5), 68 % des États membres et membres associés déclarent que le dialogue interculturel représente une priorité élevée, un domaine dans lequel il incombe à l'UNESCO de tirer parti de ses compétences multidisciplinaires et de renforcer les approches transversales afin d'aider les États membres à mettre en œuvre le Programme 2030. Le dialogue interculturel constitue donc une voie privilégiée vers ces objectifs.

Au milieu de la Décennie internationale de l'UNESCO pour le rapprochement des cultures (2013-2022), les résultats de l'enquête de l'UNESCO sur le dialogue interculturel que nous livre le présent rapport nous invitent à la réflexion. Ils déterminent également les principales actions à mener pour aider les pays à mettre en œuvre le Plan d'action et la Feuille de route pour le rapprochement des cultures.

2. Méthodologie

Objectifs

L'enquête de l'UNESCO fait le point sur la façon dont le dialogue interculturel est conçu actuellement et examine la façon dont il se traduit dans les politiques et législations en vigueur. Elle s'intéresse également aux difficultés et possibilités opérationnelles et fournit des indications précieuses afin de définir les perspectives d'avenir du point de vue des politiques.

L'enquête se penche également, et ce pour la première fois, sur la mise en œuvre du dialogue interculturel par les États membres. Les questions et les réponses avaient ainsi pour but de recenser les informations disponibles et de fournir une base d'analyse de données comparables, tout en analysant la situation, les tendances, les difficultés, les lacunes et les possibilités. Enfin, l'enquête constitue pour les États membres une tribune à partir de laquelle ils expriment leurs préoccupations, leurs difficultés et leurs opinions concernant le dialogue interculturel afin d'aller de l'avant et de prendre des mesures en connaissance de cause dans le cadre d'une vision globale.

L'enquête sur le dialogue interculturel pose notamment les questions suivantes :

- Comment le dialogue interculturel est-il défini et appliqué au niveau national ?
- Quelles sont les politiques et les lois actuellement en vigueur pour promouvoir le dialogue interculturel ?
- De quelles ressources les États membres disposent-ils au niveau national ?
- Quelles sont les possibilités offertes par le dialogue interculturel, en quoi aident-elles les États membres à réaliser leurs objectifs prioritaires ?
- Quelles sont les difficultés que pose le dialogue interculturel aux États membres ?
- En quoi le dialogue interculturel favorise-t-il durablement le développement et l'avènement de sociétés pacifiques à l'échelle nationale ?

Portée

Explicitement axée sur les politiques, l'enquête analyse les politiques, la législation et les cadres institutionnels pertinents du point de vue des États membres.

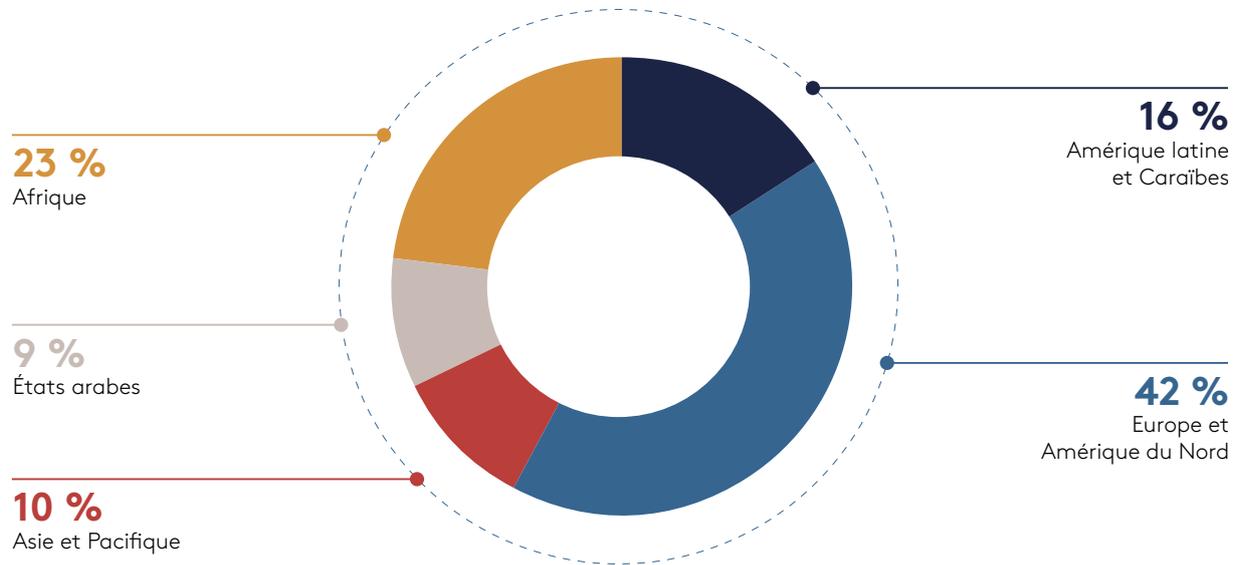
L'enquête a été préparée conjointement par le Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO et par l'Institut de statistique de l'UNESCO. Le réseau UNITWIN de l'UNESCO sur le dialogue interreligieux pour la compréhension interculturelle a ensuite vérifié qu'elle tenait compte des connaissances actuelles et des recherches en cours dans le domaine du dialogue interculturel. L'enquête est structurée autour de trois grandes sections : (i) Définition ; (ii) Situation actuelle ; et (iii) Dimension opérationnelle. Elle regroupe 17 questions à choix multiples ou plus approfondies (voir annexe).

L'enquête a été distribuée aux 199 Commissions nationales pour l'UNESCO dans les six langues officielles des Nations Unies. Au printemps 2017, l'UNESCO avait reçu 43 réponses provenant de

42 États membres et d'un membre associé, ce qui correspond à un taux de réponse de 21,622 %. Deux pour cent des réponses émanaient d'organisations à but non lucratif et non gouvernementales (ONG).

Cette participation a permis d'obtenir un échantillon représentatif de toutes les régions géographiques. S'agissant des groupes sous-régionaux, la participation a été faible, voire nulle, en Asie du Sud-Est, en Océanie, en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord. Plus de la moitié des pays d'Europe ayant répondu à l'enquête ont accédé à l'Union européenne après 2004 ; ce sont pour la plupart des pays d'Europe de l'Est et du Sud. Le taux de participation élevé des économies en développement (57 %) et des États fragiles, en conflit ou sortant d'un conflit est révélateur de l'importance que revêt le dialogue interculturel pour ces pays. Les études de cas et les exemples fournis par les participants illustrent le rapport et diffusent les bonnes pratiques.

Figure 1. Participation à l'enquête par région

**AFRIQUE (10)**

Burkina Faso	République démocratique du Congo	Madagascar	Rwanda
Burundi	Kenya	Namibie	Sénégal
Tchad		Niger	

ÉTATS ARABES (4)

Koweït	Liban	Palestine	République arabe syrienne
--------	-------	-----------	---------------------------

ASIE ET PACIFIQUE (4)

Afghanistan	Bangladesh	Japon	Myanmar
-------------	------------	-------	---------

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES (7)

Anguilla	El Salvador	Honduras	Mexique
Équateur	Haïti	Jamaïque	

EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD (18)

Andorre	Belgique (communauté flamande)	Finlande	Bulgarie
Autriche	Croatie	Islande	Turquie
Azerbaïdjan	Chypre	Lettonie	Slovénie
Bélarus	Estonie	Lituanie	Espagne
		Monténégro	Suède

Limitations

L'enquête a été transmise aux commissions nationales pour l'UNESCO, à charge pour elles de la relayer au ministère ou à l'organisme pertinent. Les mesures prises par les États membres étaient donc subordonnées à cette ligne de conduite. Étant donné que l'enquête ciblait les États membres et qu'elle visait les gouvernements, l'analyse du caractère interdisciplinaire du dialogue interculturel et de la participation multipartite a été limitée par la portée des résultats.

La formulation des questions a pu occasionner des réponses redondantes lorsqu'une même question est posée de diverses façons, d'où des réponses contradictoires, tributaires de l'interprétation des questions. Les termes « migrant », « immigrant », « réfugié » et « demandeur d'asile » sont souvent employés de manière interchangeable, ce qui nuit parfois à la bonne compréhension des particularités des programmes et à l'identification des bénéficiaires ciblés. Les questions ne mentionnant pas de date, les participants ont souvent évoqué la mise en œuvre de politiques et de mesures spécifiques entre 1990 et 2016, ce qui risque de compromettre la collecte de données comparables.

14 % des commissions nationales participantes ont présenté des réponses multiples provenant de plusieurs ministères, et 2 % d'entre elles ont fait parvenir à l'UNESCO des réponses variées émanant d'organismes publics divers, d'où des informations parfois contradictoires. Dans certains cas, les participants ont fait des observations sur le travail mené par les divers ministères et administrations responsables du dialogue interculturel. De façon générale, force est de constater le manque d'exemples détaillés relatifs à la pratique du dialogue interculturel et l'absence de moyens d'évaluer et de mesurer leurs effets. La mise en œuvre du dialogue interculturel relevant parfois de plusieurs administrations, les mécanismes d'élaboration des rapports de programmes sont tributaires du degré de coordination et de partage des informations entre elles. Au total, 4 % des participants ont envoyé une réponse conjointe au nom de plusieurs ministères et organismes pertinents. Lorsqu'un pays soumet plusieurs réponses aux questions, un seul chiffre est pris en considération aux fins de l'analyse.

3. Définir le dialogue interculturel

RÉSULTATS CLÉS

- Le contexte est un facteur essentiel de la définition du dialogue interculturel et de sa mise en pratique.
- Le dialogue interculturel établit un cadre nécessaire à la cohésion sociale et à la paix, il est déterminant pour la réalisation des objectifs connexes.
- Le dialogue interculturel est de plus en plus apprécié pour sa contribution à la pérennisation des sociétés pacifiques et à la prévention des conflits.
- Le dialogue interculturel est un vaste concept, sa mise en œuvre dépend au premier chef de l'implication de l'ensemble des parties prenantes.
- Le développement économique se classe au dernier rang des facteurs et des résultats du dialogue interculturel.

Comprendre le dialogue interculturel

Les réponses à l'enquête soulignent l'importance du contexte pour la perception et la compréhension du dialogue interculturel.

L'expérience du développement accumulée au fil de plusieurs décennies montre que la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et des programmes ne sont efficaces que si les dynamiques culturelles locales sont prises en considération. Les réponses témoignent en outre de l'importance de la paix comme fondement de la cohésion de la société et de son bon fonctionnement. Les pays participants insistent sur l'importance de l'histoire, de la géographie et des systèmes politiques pour déterminer comment le dialogue interculturel est compris et appliqué en pratique. Il n'existe à ce jour ni définition officielle du dialogue interculturel ni modèle universel de mise en œuvre. L'accent est mis, au contraire, sur le contexte particulier du pays.

La définition du dialogue interculturel est inextricablement liée au concept de diversité, variable selon les pays et au sein même du contexte national. Les valeurs, les comportements et les idées se façonnent au fil du temps et influent sur la gestion du dialogue interculturel ainsi que sur la participation des parties prenantes. L'interprétation de la diversité, la reconnaissance dont elle bénéficie, les éléments jugés préjudiciables à cette diversité et les aspects qui sont, par conséquent, inclus et exclus, varient au niveau national et international et sont, dans une large part, déterminés par des facteurs contextuels. À cet égard, les participants indiquent que le dialogue interculturel est important non seulement à l'échelle nationale ou régionale mais aussi comme moyen d'explorer leurs propres valeurs et leur culture du point de vue d'une autre communauté culturelle. Certains pays participants déclarent

ainsi que la promotion de la culture comme outil de renforcement de l'identité nationale constitue une politique et une priorité stratégiques.

S'agissant de la compréhension du dialogue interculturel, les réponses font apparaître deux grands courants. Le premier courant de pensée considère le dialogue interculturel comme une condition indispensable à la paix et à la cohésion sociale. Le second conçoit le dialogue interculturel comme un outil d'éducation et de sensibilisation, comme un moyen de soutenir des initiatives telles que l'accueil des réfugiés ou encore la lutte contre la radicalisation, la discrimination et le racisme.

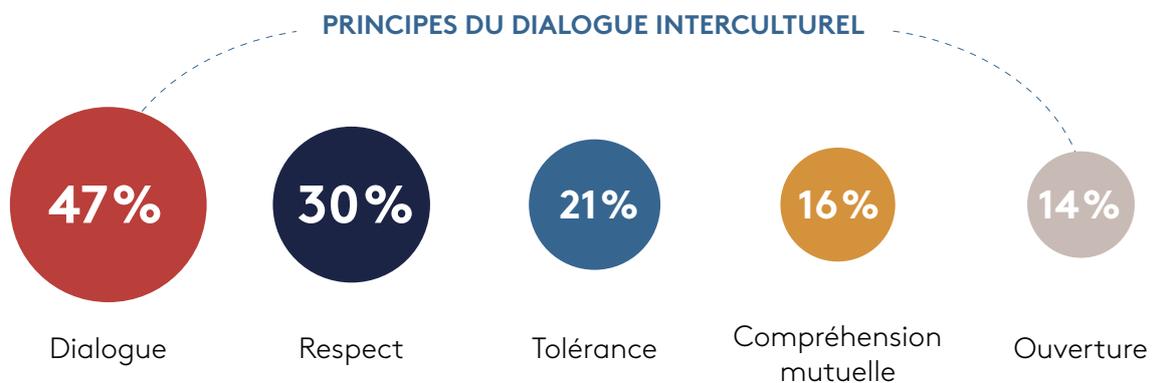
Les participants soulignent l'importance que revêt le dialogue interculturel pour la paix, dans la mesure où il contribue à la pérennisation des sociétés pacifiques et à la prévention des conflits. L'une des tendances qui se dégagent clairement des réponses concerne la contribution du dialogue interculturel à la prévention des conflits. En effet, le dialogue interculturel pose les fondements nécessaires à la paix et à la cohésion sociale. Selon le Plan d'action pour la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022), **adopté par le Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 194^e session** et entériné par l'Assemblée générale de l'ONU en décembre 2014 :

La paix durable repose sur un écheveau complexe et fragile de valeurs, d'attitudes et de comportements intimement liés, requis pour l'application des traités internationaux ainsi que dans la vie quotidienne, pour la pratique du respect, de la tolérance, de l'ouverture d'esprit, de la compréhension mutuelle et du dialogue.

67 % des participants se rangent à cet avis et reprennent un ou plusieurs principes du Plan d'action qu'ils jugent particulièrement importants pour une paix durable. Pour près de la moitié des participants, le dialogue est l'une des conditions indispensables à la paix. Les principes peuvent aussi

être interdépendants – ainsi, la compréhension mutuelle repose sur l'existence même du dialogue. Autre élément essentiel du dialogue interculturel mis en relief par les participants, l'accueil de la diversité, de la différence et de l'autre.

Figure 2. Pourcentage de participants qui considèrent que les principes spécifiques du dialogue interculturel sont essentiels à la paix

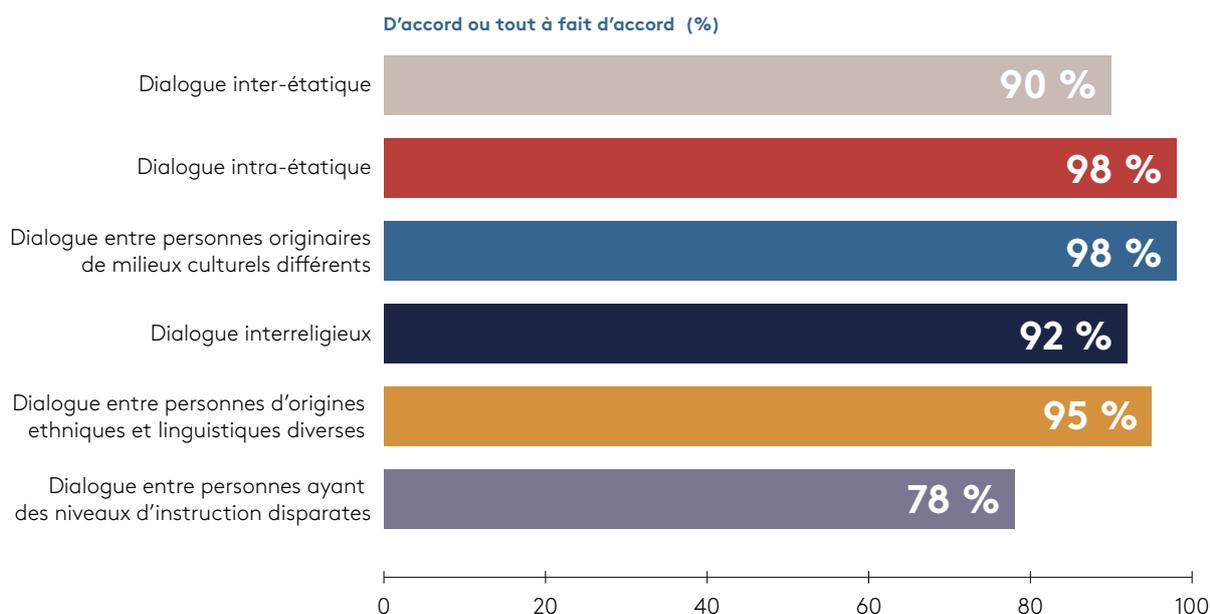


Exemple donné à titre indicatif de la définition du dialogue interculturel proposée par un État membre

Alors que le mot « dialogue » renvoie souvent à une simple conversation entre plusieurs personnes, il sert également à décrire une certaine forme d'échange entre deux personnes/entités ou plus (qui défendent des opinions opposées, divergentes ou inconciliables). Cet échange privilégie l'expression des idées et l'écoute réciproque exempte de jugement, dans un esprit d'ouverture, et se caractérise par son potentiel transformateur. La légitimation de l'autre a pour effet de renforcer les capacités. Le dialogue est par conséquent un instrument de diplomatie puissant et intelligent.

Éléments du dialogue interculturel

Figure 3. Principales composantes du dialogue interculturel



Dans leur grande majorité, les participants sont d'accord ou entièrement d'accord avec le fait que les six éléments (Figure 3) représentent les ingrédients essentiels du dialogue interculturel. Plus particulièrement, les résultats montrent un consensus solide (plus de 95 %) entre les États membres, qui reconnaissent que le dialogue intra-étatique, le dialogue entre personnes originaires de milieux culturels différents et le dialogue entre personnes d'origines ethniques et linguistiques diverses figurent parmi les composantes essentielles du dialogue interculturel. Bien que le dialogue entre personnes de niveaux d'instruction disparates soit considéré comme la composante la moins importante du dialogue interculturel, 78 % des participants sont d'accord ou entièrement d'accord pour en reconnaître néanmoins la pertinence.

Plus généralement, les réponses mettent en lumière une riche panoplie d'autres éléments importants du dialogue interculturel. Près de 34 % des participants proposent ainsi des éléments supplémentaires tels que : le dialogue entre acteurs

politiques, groupes d'âge, institutions publiques et ONG, groupes socio-économiques, écoles, universités et familles, ainsi que des manifestations culturelles bien définies ou encore certains accords de coopération. L'égalité des sexes et l'absence de préjugés religieux sont également présentées comme des aspects déterminants du dialogue interculturel. À cet égard, les réponses mettent en avant la dimension inclusive et participative du dialogue interculturel – qui favorise une large participation des parties prenantes. D'où il ressort que le dialogue interculturel est considéré comme un large concept, faisant intervenir de multiples acteurs et mis en œuvre par un large éventail d'institutions.

Pour la grande majorité des participants, le dialogue interculturel contribue à la réalisation d'un large éventail d'objectifs (Figure 4). Ainsi, 90 % d'entre eux estiment que la lutte contre les préjugés et les stéréotypes, le respect des droits de l'homme et la promotion de la tolérance et de l'ouverture sont particulièrement pertinents pour le dialogue

interculturel. Les participants soulignent que le dialogue interculturel favorise la dignité humaine, le respect mutuel et la réciprocité, qu'il renforce l'harmonie entre les communautés et qu'il enrichit la vie intellectuelle, culturelle et sociale. Ils mettent également en relief la contribution majeure du dialogue interculturel à la diplomatie, à l'éducation et la culture civique, à la prévention des divisions

ethniques, religieuses, linguistiques et culturelles et à la lutte contre une conception unique et dominante de l'identité nationale. Les résultats révèlent chez les participants une attitude consensuelle sur le dialogue interculturel, considéré comme un facteur clé de la réalisation d'objectifs pertinents.

Figure 4. Contribution du dialogue interculturel aux objectifs pertinents

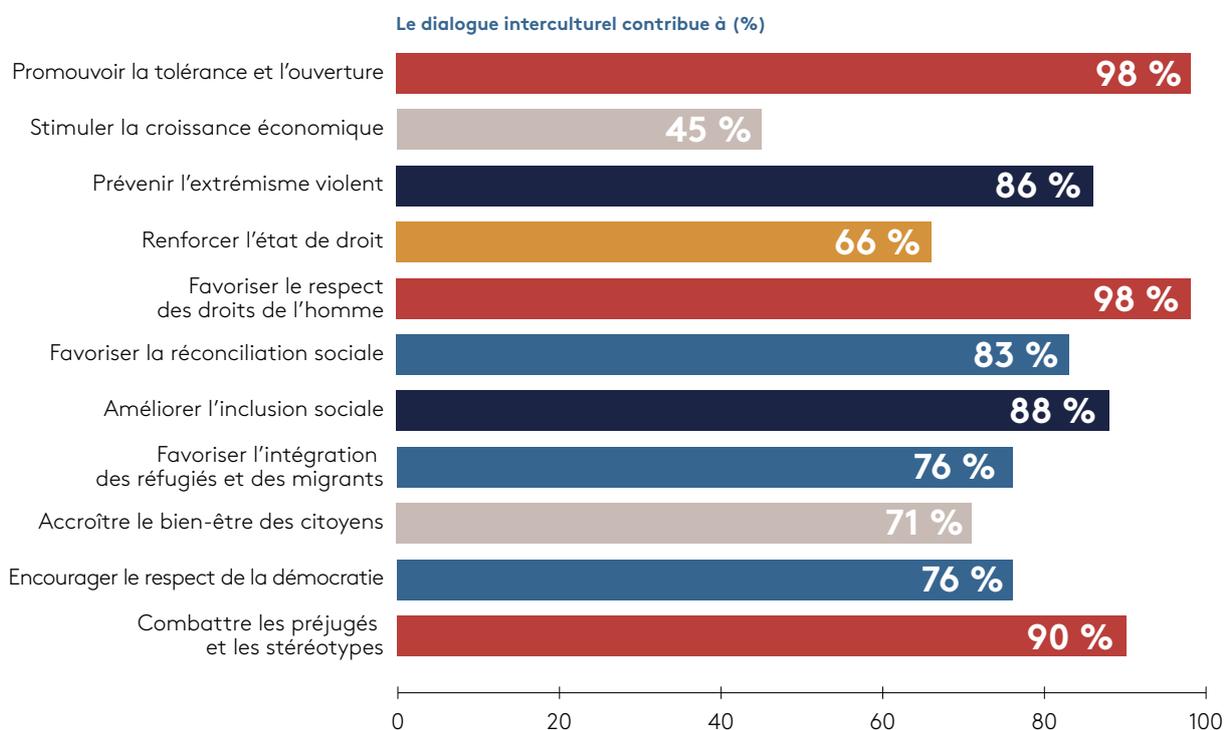


Figure 5. Rôle du dialogue interculturel dans la réalisation des objectifs



Les participants reconnaissent le potentiel transformateur du dialogue interculturel en faveur des droits de l'homme et d'une coexistence religieuse harmonieuse (Figure 5).

Selon les autres réponses, le dialogue interculturel se traduit par un recul de la xénophobie, des discours de haine et des crimes haineux, ainsi que par une diminution des violences à l'encontre des groupes vulnérables. De même, le dialogue interculturel est perçu comme un moyen efficace de surmonter les préjugés, de favoriser l'égalité des sexes et d'améliorer la préservation de l'environnement naturel et social.

Dans les deux groupes de réponses (Figures 4 et 5), la dimension économique est reléguée au second plan.

Cette importance minimale accordée au rapport entre développement économique et dialogue interculturel révèle une conception contradictoire des liens entre dialogue interculturel et paix. Comme il ressort d'autres enquêtes, la majorité des participants reconnaissent que le dialogue interculturel est un facteur clé de la paix et un instrument efficace pour atteindre les objectifs de développement. Lorsqu'ils se fondent sur la paix et la cohésion sociale, les programmes

peuvent mobiliser efficacement les moteurs économiques de la croissance.

Azerbaïdjan : renforcer l'échange et la coopération grâce à des plates-formes de dialogue

Le processus de Bakou est une plate-forme de dialogue qui favorise un échange de points de vues ouvert et respectueux entre des personnes et des groupes venus de divers horizons ethniques, culturels et religieux. L'Azerbaïdjan est un lieu unique au monde, un carrefour des cultures et des civilisations situé entre l'Est et l'Ouest, le Nord et le Sud. Membre d'organisations islamiques et européennes, adhérant aux valeurs de deux civilisations, le pays a vocation à faire le lien entre elles. Le développement mondial doit être fondé sur la diversité des cultures, telle est la clé indispensable pour comprendre la vie humaine – un recueil progressif et ouvert de sagesse, d'expérience, de savoir, d'échange, de solidarité et de solutions pour vivre ensemble élargissant le champ des possibilités offertes à chacun.

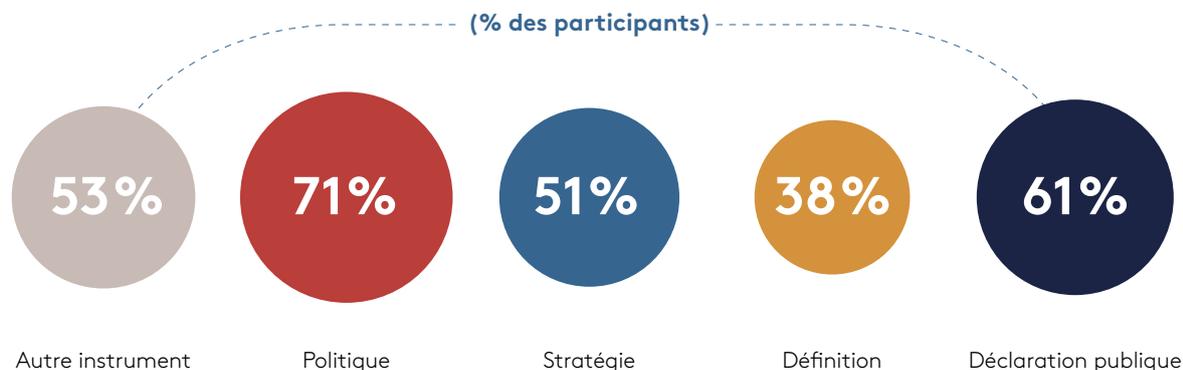
4. Établir les cadres politiques

RÉSULTATS CLÉS

- La majorité des pays participants (71 %) déclarent avoir mis en place une politique de dialogue interculturel, mais seuls 38 % d'entre eux confirment l'existence d'une définition du dialogue interculturel au niveau national.
- Les communautés religieuses et les organisations confessionnelles peuvent constituer une porte d'entrée au dialogue interculturel et apporter leur soutien à la mise en œuvre des politiques et des actions.
- Les ministères, les agences, les centres et les fondations chargés de la culture sont généralement responsables de la promotion du dialogue interculturel.
- 33 % des participants indiquent que le dialogue interculturel est géré par des administrations locales et régionales.
- Les médias et les programmes éducatifs à l'école et à l'université représentent des mécanismes particulièrement efficaces pour soutenir le dialogue interculturel.
- 57 % des pays participants déclarent allouer des crédits spécifiques au dialogue interculturel dans leur pays

Mécanismes politiques et législatifs à l'appui du dialogue interculturel

Figure 6. Pays ayant adopté un instrument intégrant les principales caractéristiques du dialogue interculturel



Les résultats montrent qu'un pourcentage élevé de participants dispose de politiques intégrant les caractéristiques du dialogue interculturel. La plupart des participants (71 %) indiquent avoir adopté une politique spécifique sur le dialogue interculturel. L'un des participants déclare ainsi que le dialogue interculturel constitue la pierre angulaire de toutes les politiques du ministère de l'éducation et de la culture, ce qui se reflète clairement dans les priorités politiques du budget. Les politiques mentionnées témoignent du

caractère contextuel du dialogue interculturel et résultent d'un processus essentiellement endogène.

Alors qu'une majorité de participants disposent d'une politique spécifique intégrant les concepts clés du dialogue interculturel, seuls 38 % d'entre eux ont adopté une définition.

Les définitions citées témoignent de la diversité des interprétations du dialogue interculturel : « quelque chose qui favorise la diversité ethnique et culturelle », « l'existence d'une communication

et de voies de communication entre des cultures différentes » ou encore « reconnaissance de l'importance des cultures autochtones, porteuses de droits culturels et inscrites dans une vision intégrale des droits de l'homme ». L'absence de définition ou la coexistence de plusieurs définitions donnent à penser que le dialogue interculturel est contextualisé au niveau national. Cependant, il peut être alors plus difficile de parvenir à un consensus sur la coopération entre les pays.

Équateur : un cadre constitutionnel qui tient compte des principes interculturels

L'Équateur est un État constitutionnel de droit et de justice, social, démocratique, souverain, indépendant, unitaire, interculturel, plurinational et laïc. Il est organisé en république et gouverné de façon décentralisée (Constitution de la République de l'Équateur, Article premier).

Plusieurs participants indiquent que, bien qu'ils ne disposent pas de définition spécifique, leur constitution, ou encore un projet de loi présenté par le gouvernement, sont imprégnés des principes du dialogue interculturel. Au total, 2 % des participants déclarent que des expressions telles que « compétence interculturelle » et « communication interculturelle » se retrouvent dans les plans d'action des instances gouvernementales et des municipalités locales. Par ailleurs, 2 % des participants expliquent que les principes du dialogue interculturel sont pris en considération mais qu'ils n'impliquent pas directement l'emploi d'une terminologie particulière. Ainsi, l'un des participants préfère employer « inclusion » et « super-diversité » plutôt que « interculturel », afin d'éviter d'avoir à désigner des personnes appartenant à une culture autre que la culture principale.

Bangladesh : intégrer une perspective de genre dans la politique des médias

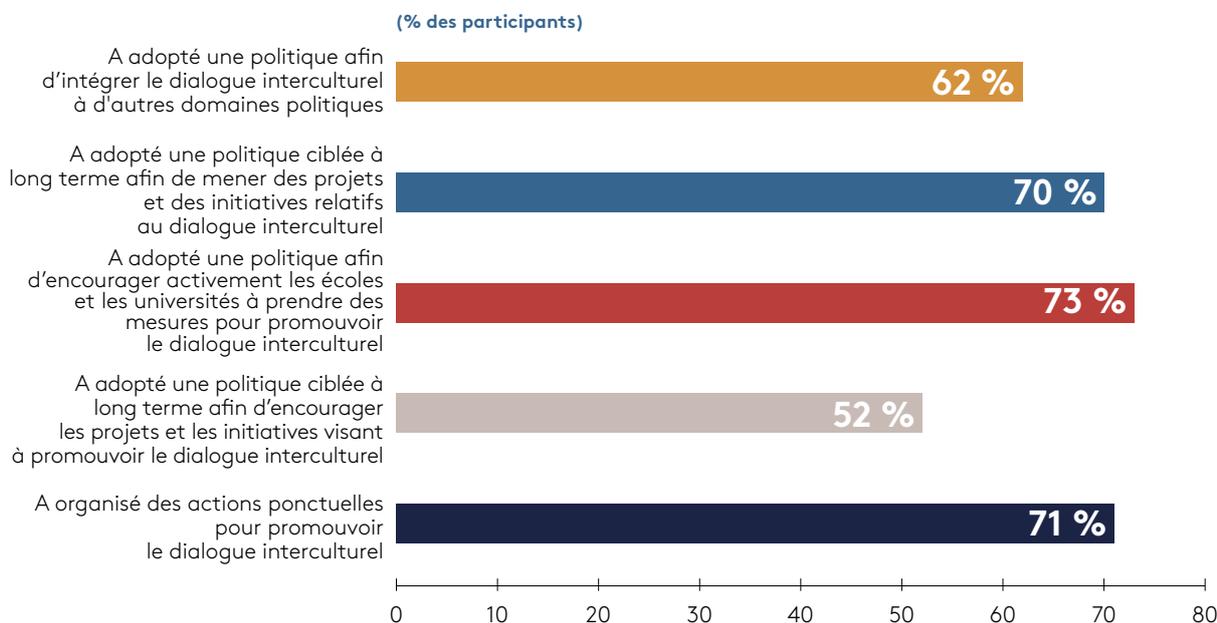
Dans le cadre de la politique nationale de 2011 sur la promotion des femmes, le Gouvernement du Bangladesh a cherché à éliminer des médias les discriminations, la diffamation et les stéréotypes négatifs au sujet des femmes et des filles en diffusant des images positives, en garantissant aux femmes l'accès aux médias, en concevant des formations destinées aux femmes et en soutenant l'égalité des chances dans la gestion des médias.

Namibie : intégrer le dialogue interculturel aux politiques et stratégies nationales

La politique de 2001 sur les Arts et la Culture de la République de Namibie reprend les principes du dialogue interculturel et appelle de ses vœux « une nation unie et prospère, qui parvienne à une réconciliation sincère grâce au respect et à la compréhension mutuels, à la solidarité, à la stabilité, à la paix, à l'égalité, à la tolérance et à l'inclusion ». De même, le cadre global de développement de la Namibie, « Vision 2030 », imagine un pays où toutes les cultures sont considérées comme égales et où les dépositaires des diverses cultures sont ouverts aux échanges culturels et participent au dialogue interculturel. Le Plan de développement de la Namibie (NDP 5) prévoit des stratégies qui favorisent l'unité dans la diversité et qui s'accompagnent de programmes et de projets fondés sur l'inclusion et sur la tolérance culturelle.

La majorité des participants (73 %) précisent que les politiques adoptées ont trait à l'éducation (Figure 7). Ainsi, comme l'explique l'un des participants, la loi sur l'éducation en vigueur dans le pays précise que chacun doit avoir conscience de ses propres origines culturelles et de la part qu'il a au patrimoine culturel commun pour renforcer son identité. L'école est conçue comme un lieu de rencontre sociale et culturelle où chacun a la possibilité et la responsabilité de renforcer cette aptitude.

Figure 7. Promouvoir les politiques et les actions liées au dialogue interculturel



71 % des participants indiquent que leur pays encourage le dialogue interculturel au moyen d'actions ponctuelles spécifiques telles que conférences, festivals, manifestations culturelles et journées commémoratives. Il s'agit notamment de journées consacrées au pays d'origine des diasporas, de campagnes lancées sur les médias sociaux, de programmes d'échanges culturels, de récompenses attribuées en reconnaissance de succès obtenus dans le domaine interculturel, de programmes de radio communautaire, de la révision des programmes scolaires, d'accords internationaux et d'actions menées par la société civile en faveur des peuples autochtones et des populations vulnérables. Les réponses soulignent également le rôle des monuments, des mémoriaux et des installations artistiques pour faire connaître et reconnaître différents groupes et accroître ainsi la visibilité de la diversité culturelle tout en favorisant des environnements pluriels et inclusifs.

Bulgarie, Croatie et Lettonie : la reconnaissance des minorités grâce aux manifestations culturelles

La Bulgarie, la Croatie et la Lettonie organisent des manifestations ciblées pour promouvoir l'inclusion des minorités roms. En Lettonie, le Festival des cultures des minorités nationales a lieu tous les deux ans et le pays apporte un soutien constant aux activités menées dans le cadre de la campagne DOSTAI, « Au-delà des préjugés, à la rencontre des Roms ! », ainsi qu'à des activités et projets mis en œuvre par les ONG au niveau régional. Dans le cadre de la Décennie pour l'inclusion des Roms (2005-2015), la Bulgarie a organisé un grand nombre de manifestations pour rendre hommage à la culture rom dans le pays. La Croatie finance régulièrement des actions en faveur des minorités nationales, y compris des populations roms.

Pour plusieurs participants, la compréhension mutuelle et la connaissance réciproque de la diversité ethnique et linguistique occupent une place centrale dans les politiques interculturelles du pays à court et long terme.

C'est notamment le cas pour les pays participants d'Amérique latine et des Caraïbes, qui observent que la reconnaissance et la célébration des cultures autochtones, et plus particulièrement de leurs langues, contribuent au dialogue interculturel au niveau national. Un pourcentage appréciable de participants européens évoquent les mécanismes du dialogue interculturel qui contribuent à apporter des solutions aux problèmes des migrants et des réfugiés. Près de 2 % des participants soulignent que l'identification, la conservation et l'étude du patrimoine culturel constituent une politique capitale pour l'avenir.

Les réponses font ressortir que les communautés religieuses et les organisations confessionnelles sont l'un des principaux points d'entrée du dialogue interculturel et jouent un rôle majeur à l'appui de la mise en œuvre des politiques et des activités. Environ 2 % des participants déclarent que les acteurs religieux peuvent contribuer à faciliter le dialogue dans les activités de médiation pour la paix. Ils sont aussi 2 % à évoquer la capacité des chefs religieux de

lutter contre l'exploitation de la religion et d'éviter que certaines religions ne deviennent une religion d'État.

Suède : l'intensification des recherches sur le dialogue interculturel

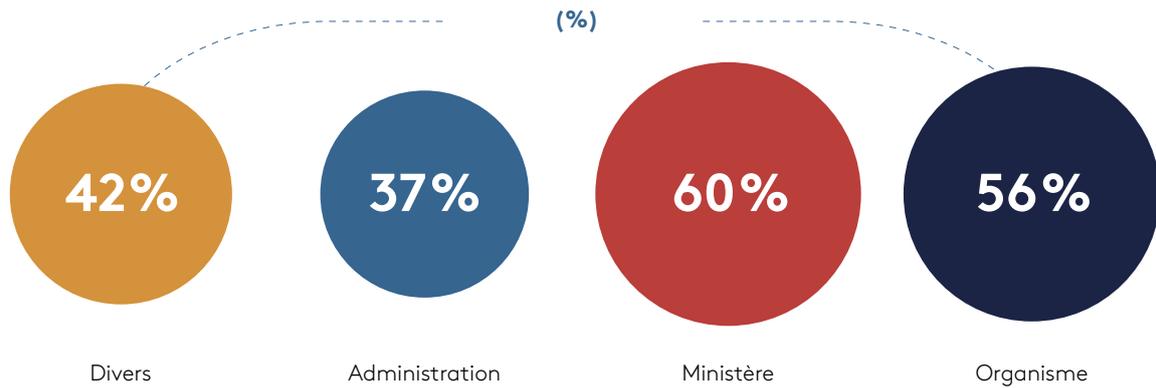
Le Centre for Intercultural Dialogue and Research regroupe des chercheurs de trois universités : l'université de Gothenburg, la West University et l'université de Borås en Suède. Mandaté par la région Västra Götaland pour conduire des études sur le dialogue interculturel, il a pour objet de combler le fossé qui ne cesse de se creuser entre les populations nées dans le pays et les populations nées à l'étranger. Les disparités s'exercent surtout au niveau de la santé, de l'espérance de vie moyenne, de l'éducation, du logement, de l'emploi et du vote électoral. S'y ajoutent des situations porteuses de risques sociaux accrus, comme l'impossibilité pour certains individus de participer aux processus décisionnels au sein de la société ou d'y avoir une influence. Le Centre met son savoir-faire à la disposition des administrations publiques, des écoles et de la société civile pour lutter contre la discrimination et le racisme, et il encourage le dialogue entre les peuples sur un pied d'égalité.

Instruments normatifs pertinents pour le dialogue interculturel cités par les participants

UNESCO	<ul style="list-style-type: none"> • 2005 Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles • 2003 Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel
Régional	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil de l'Europe - Livre blanc sur le dialogue interculturel • Union africaine - Agenda 2063

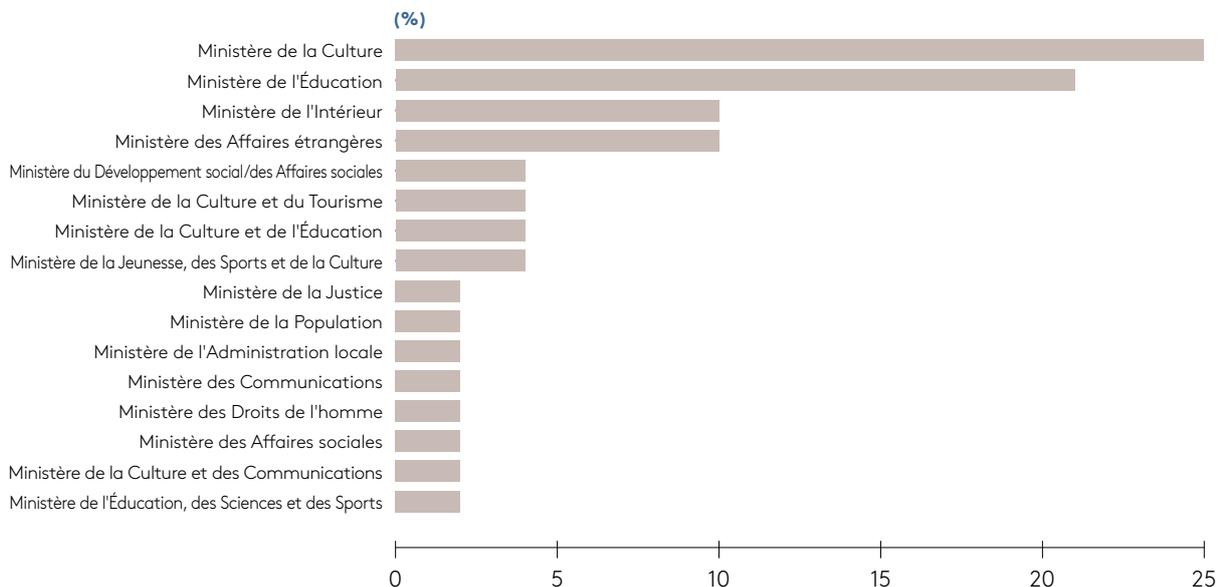
Responsabilité institutionnelle

Figure 8. Répartition de la responsabilité institutionnelle du dialogue interculturel



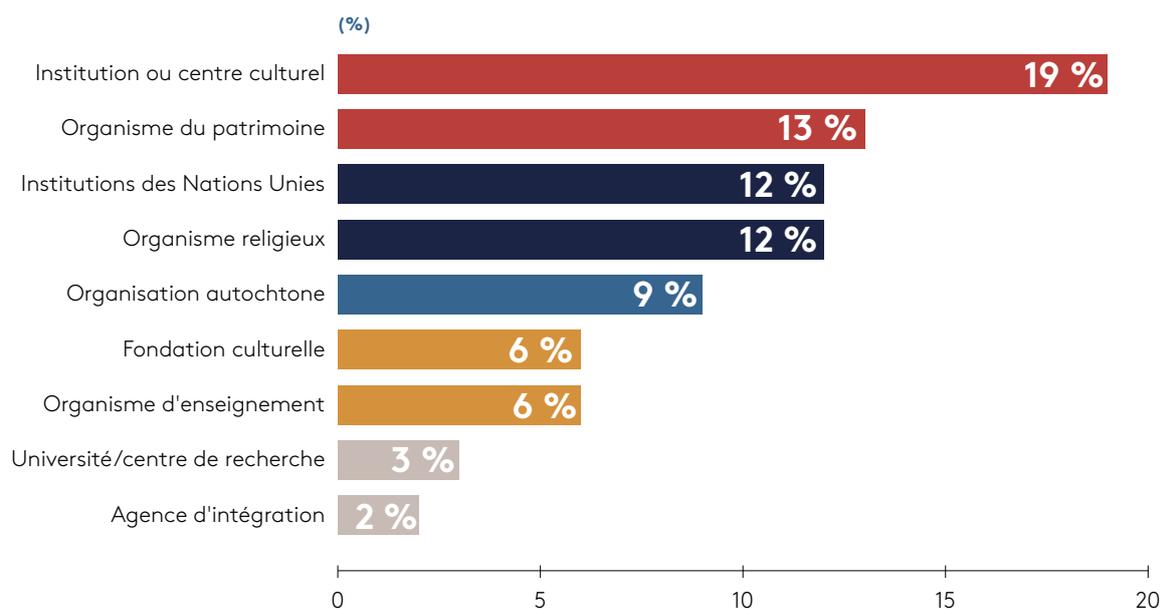
Selon 60 % des participants, la responsabilité de la mise en œuvre du dialogue interculturel au niveau national est souvent dévolue à des ministères (Figure 8). La majorité des participants citent entre un et cinq ministères responsables de cette tâche, illustrant ainsi la dimension interdisciplinaire du dialogue interculturel et de sa complexité. Les ministères de la culture, de l'éducation, de l'intérieur et des affaires étrangères sont, à ce titre, les plus couramment évoqués (Figure 9). Lorsque le dialogue interculturel relève d'une coordination interministérielle, un ministère est ordinairement chargé d'en superviser la mise en œuvre, en fonction du degré d'importance d'une activité donnée.

Figure 9. Ministères responsables du dialogue interculturel



Environ 56 % des participants indiquent que la promotion du dialogue interculturel incombe à des organismes spécifiques. Plusieurs organismes, pour la plupart gérés par l'État, sont mentionnés par les participants en la matière. Les organismes, fondations et centres culturels comptent parmi les principaux exemples cités par les participants (Figure 10).

Figure 10. Organismes responsables du dialogue interculturel au niveau national

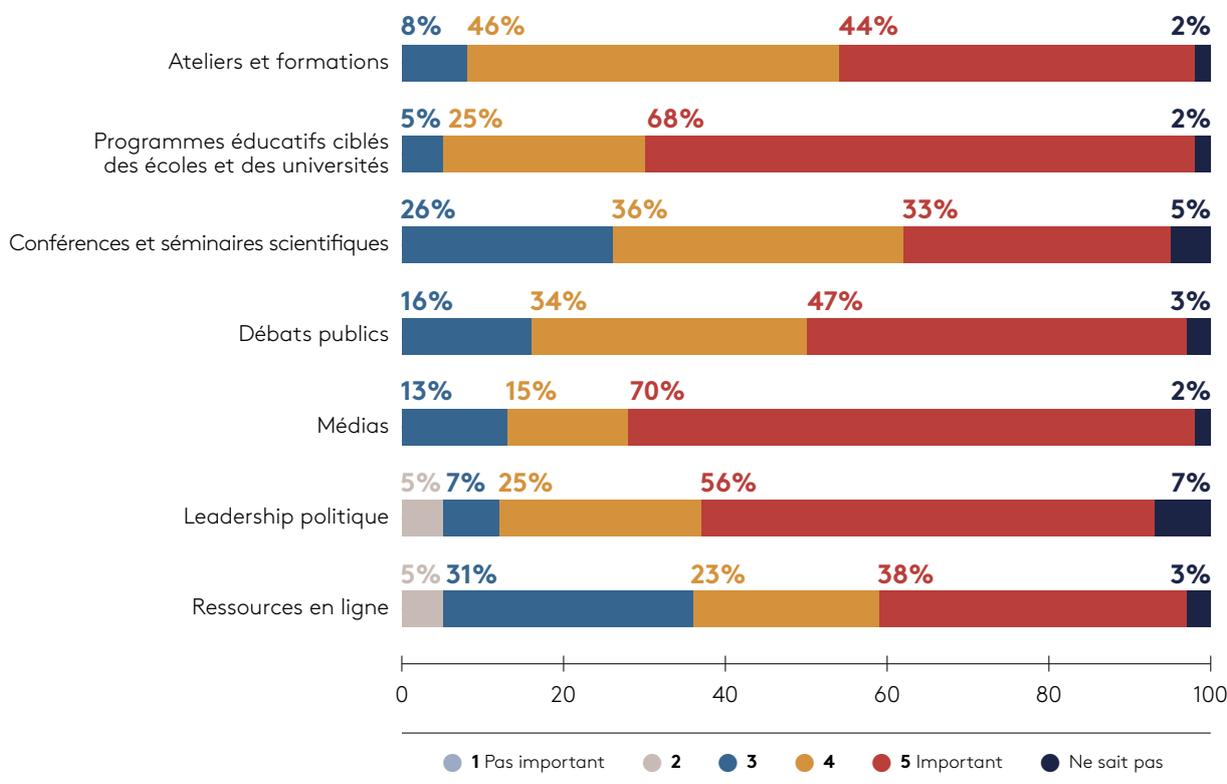


La gestion du dialogue interculturel mobilise la participation d'un large éventail de parties prenantes. Cette responsabilité échoit à des administrations locales et de district, des communautés religieuses, des directions du patrimoine culturel, des centres culturels régionaux, des universités, des secrétariats nationaux, des administrations publiques, des municipalités, des directions de programmes culturels et patrimoniaux. S'y ajoutent d'autres parties prenantes telles que les universités, les Commissions nationales pour l'UNESCO et les Clubs UNESCO, les offices du tourisme, le British Council, les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les bibliothèques et les réseaux publics, les centres nationaux de formation, les organisations non gouvernementales, les associations culturelles locales, les instituts pour la paix et les centres de recherches scientifiques et culturels. Environ 33 % des participants indiquent que, dans leur pays, la gestion du dialogue interculturel relève de la responsabilité des administrations locales ou municipales.

Environ 14 % de l'ensemble des participants déclarent qu'aucun organisme, ministère, administration ou autre instance n'est en charge du dialogue interculturel dans leur pays.

Les participants soulignent l'efficacité de certains mécanismes pour promouvoir le dialogue interculturel, en particulier les médias et les programmes éducatifs des écoles et des universités (Figure 11). Les principaux mécanismes de promotion du dialogue interculturel sont, pour 70 % des participants, les médias et, pour 68 % des participants, les programmes éducatifs ciblés des écoles et des universités. Ces résultats se retrouvent dans les réponses fournies pour l'évaluation de l'importance des parties prenantes qui classent les établissements d'enseignement et les médias comme des acteurs importants de la mise en œuvre du dialogue interculturel (Figure 11).

Figure 11. Contribution des activités et mécanismes à la promotion du dialogue interculturel



Parties prenantes

Les réponses mettent en évidence la pléthore de parties prenantes impliquées dans la promotion du dialogue interculturel. Figurent au nombre de ces parties prenantes des institutions nationales de défense des droits de l'homme, des autorités traditionnelles et des anciens de communautés, des organisations autochtones, des plateformes régionales comme le programme Europe créative de l'Union européenne, l'Union africaine, des mouvements de jeunesse, des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile, des artistes, des experts, des syndicats, le secteur privé, ainsi que des conseils et des chefs religieux. Pour 80 % environ des participants de la région Afrique, les chefs traditionnels et les anciens sont des acteurs majeurs du dialogue interculturel.

De ces résultats se dégage un certain nombre de corrélations entre l'importance des parties prenantes et d'autres réponses apportées à l'enquête. Les établissements d'enseignement sont considérés comme des parties prenantes essentielles à la mise en œuvre du dialogue interculturel, ce qui correspond au sentiment général exprimé par les participants concernant la contribution positive des activités et mécanismes éducatifs à la promotion du dialogue interculturel. De la même manière, le rôle des gouvernements nationaux est largement reconnu, tout comme la contribution de la société civile et des médias. L'importance attribuée au rôle des organisations internationales est relativement faible par rapport aux autres parties prenantes, recoupant ainsi de précédents résultats du rapport qui établissent la primauté donnée au dialogue national plutôt qu'au dialogue entre États.

Rwanda : le dialogue pour la justice et la réconciliation

Conseil de Dialogue national ou *Umushyikirano*

Le gouvernement rwandais a mis en place un Conseil de dialogue national ou *Umushyikirano* dans le but de favoriser une identité nationale commune. Ce Conseil offre aux participants la possibilité d'échanger sur des questions relatives à l'état de la nation, aux administrations locales et à l'unité nationale et s'appuie sur différents aspects de la culture et des pratiques traditionnelles rwandaises.

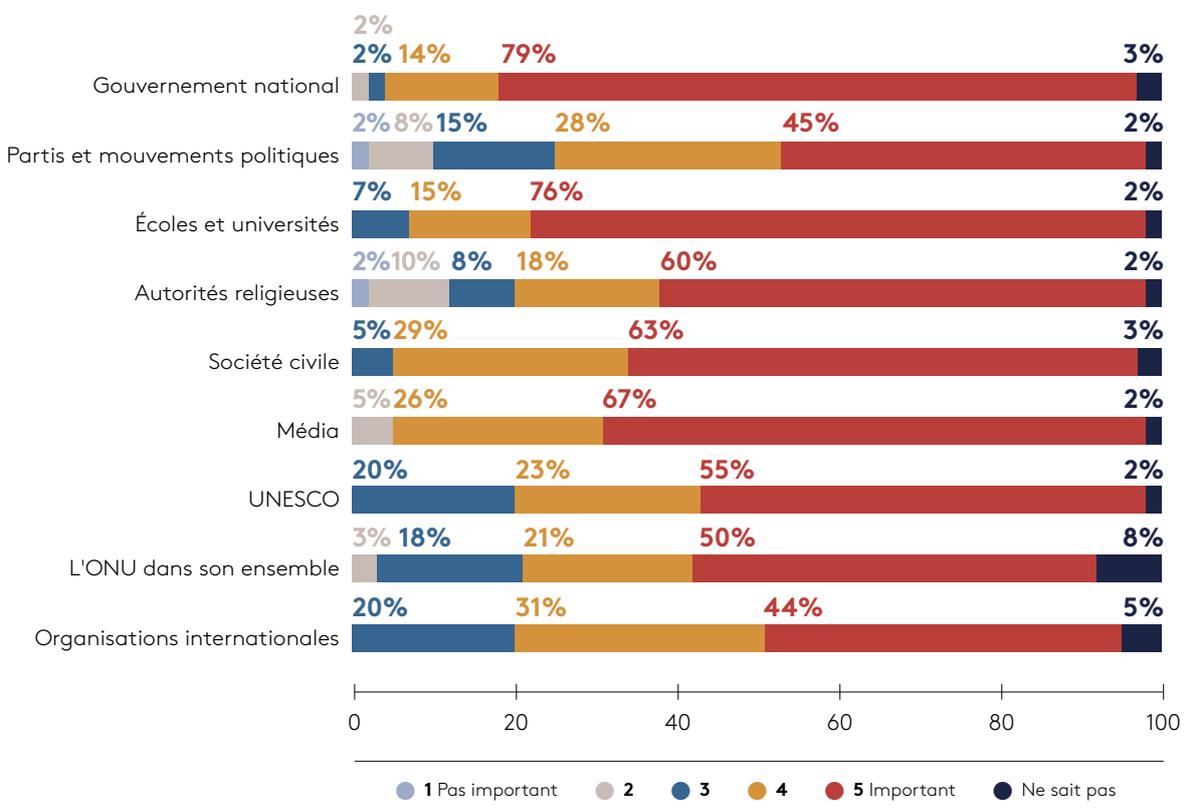
Juridictions *Gacaca*

À la suite du génocide de 1994 perpétré au Rwanda, le pays a institué un système de justice communautaire appelé « juridictions *Gacaca* ». De 2005 à 2012, ces juridictions ont œuvré au service de la justice et de la réconciliation au niveau local. Ce système est inspiré de la tradition rwandaise des *gacaca* qui consiste à s'asseoir sur l'herbe pour rendre la justice.

Commission nationale pour l'Unité et la Réconciliation

La Commission nationale pour l'Unité et la Réconciliation, créée en 1999, est principalement chargée de reconstruire l'identité rwandaise, promouvoir l'unité et la réconciliation nationales et renforcer la confiance et la cohésion sociales.

Figure 12. Importance des parties prenantes dans la mise en œuvre du dialogue interculturel



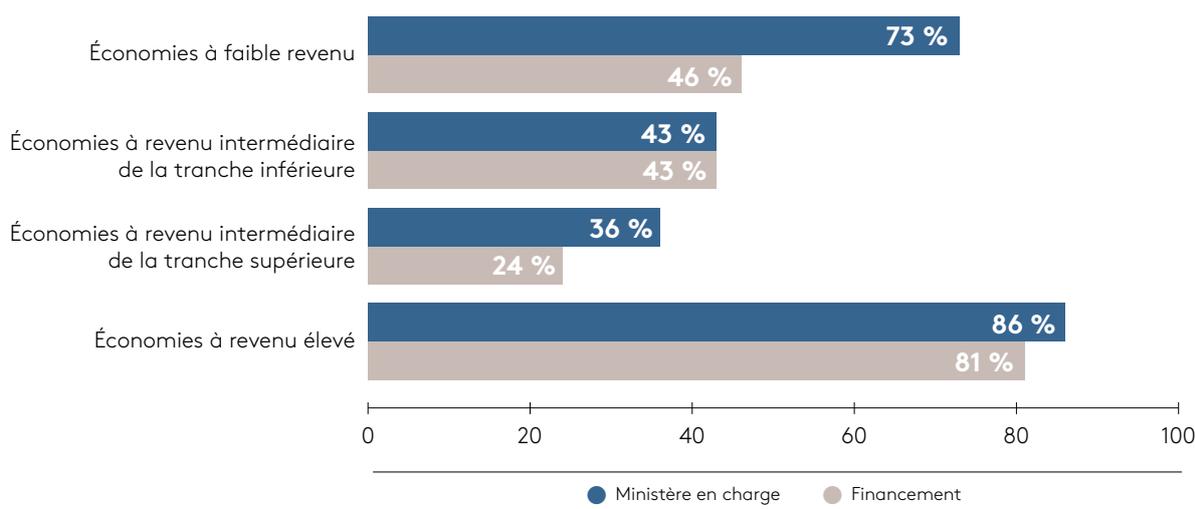
Financement

Si les réponses montrent qu'une forte proportion de pays a mis en place une politique de dialogue interculturel, seuls 57 % des participants déclarent que leur pays a prévu un financement spécial pour le dialogue interculturel. Les économies à revenu élevé comptent pour 81 %

d'entre eux. L'existence d'un financement varie aussi selon qu'un pays possède ou non un ministère nommément en charge du dialogue interculturel, et c'est dans les économies à revenu intermédiaire (tranche supérieure) que le financement alloué au dialogue interculturel est le plus faible (Figure 13)¹.

Pays participant	Ministère en charge	Financement
Économies à faible revenu	73 %	46 %
Économies à revenu intermédiaire (tranche inférieure)	43 %	43 %
Économies à revenu intermédiaire (tranche supérieure)	36 %	24 %
Économies à revenu élevé	86 %	81 %

Figure 13. Financement du dialogue interculturel



Les pays indiquent que le financement du dialogue interculturel est assuré par un ensemble diversifié de fonds, fondations, institutions, organismes financés par l'État, institutions de l'administration publique rattachées à un ministère et programmes d'intégration professionnelle englobant la connaissance de la langue, le logement et des formations spécifiques. Plusieurs participants mentionnent des entreprises publiques, des institutions et des organisations non gouvernementales qui sont financées par l'État par le biais des ministères compétents, comme les organismes du patrimoine et les musées

nationaux. Les activités individuelles menées dans le cadre de projets peuvent être financées directement par l'État ou sous la forme d'aides publiques versées à des organismes-cadres. De légers écarts apparaissent d'une région à l'autre. Ainsi, dans la région Amérique latine et Caraïbes, la tendance est plutôt au financement d'institutions nationales œuvrant en faveur de la diversité linguistique. En Europe, les participants signalent la possibilité d'obtenir des subventions de l'Union européenne (UE) et de l'Espace économique européen (EEE) pour financer des projets visant à favoriser le dialogue interculturel.

¹ Selon la classification de la Banque mondiale reposant sur le revenu national brut (RNB) par habitant.

5. Défis

RÉSULTATS CLÉS

- Les situations passées et présentes de conflit et de violence sont des défis importants et complexes à relever pour engager les différents peuples dans un processus de dialogue.
- L'absence de politique nationale de dialogue interculturel et le flou qui entoure sa définition peuvent affaiblir la cohérence de la gouvernance en la matière, et le manque de volonté politique et de financement constituent des facteurs aggravants.
- L'augmentation des migrations met à rude épreuve les systèmes éducatifs qui peinent à intégrer des migrants venus de divers horizons culturels et religieux.
- Les médias peuvent être utilisés pour générer et propager des stéréotypes négatifs, des préjugés et des discours de haine.
- L'enracinement des préjugés et la rigidité des normes sociales empêchent parfois les sociétés de s'ouvrir à d'autres cultures.

Conflits, terrorisme, extrémisme violent et radicalisation. Un certain nombre de participants évoquent les traces du passé que des guerres civiles, des génocides, la colonisation ou des systèmes politiques ont pu laisser sur des sociétés, soulignant qu'elles peuvent compliquer les efforts déployés pour amener des peuples au dialogue. À l'intérieur d'un pays où de multiples missions sont menées par des forces étrangères, la population est constamment sous la menace de crises socio-politiques à répétition. En raison de l'instabilité économique et sécuritaire qui règne dans des pays en proie à une guerre ou un conflit et des restrictions qui y pèsent sur la libre circulation des individus et des produits culturels, il est difficile de mettre en œuvre des activités propices au dialogue interculturel, d'anticiper leur évolution à long terme ou les deux. Plusieurs participants citent le terrorisme comme posant un défi majeur aux gouvernements, qui se double d'une montée de l'extrémisme violent et de la radicalisation. Qui plus est, occupés qu'ils sont à faire face à la recrudescence de la violence, les responsables politiques ne peuvent pas se consacrer autant qu'il convient à d'autres domaines politiques.

Degré insuffisant d'attention, de financement et de volonté politique consacré au dialogue interculturel. L'absence de politique nationale de dialogue interculturel et le flou qui entoure la définition de ce concept sont présentés comme des facteurs préjudiciables à la cohérence de la gouvernance du dialogue interculturel et de sa mise en œuvre. Le manque de volonté politique constitue un facteur aggravant. Le défaut de coordination qui existe parfois entre les autorités nommément en charge du dialogue interculturel au niveau national est source de doubles emplois entre les secteurs. En cas de centralisation des politiques de dialogue interculturel, les institutions

et initiatives opérant aux niveaux urbain et rural peuvent être négligées et isolées. L'insuffisance de ressources financières comme de personnels qualifiés ou disponibles est un défi commun à relever pour assurer la mise en œuvre du dialogue interculturel à long terme.

Bouleversements démographiques rapides dus à l'augmentation des migrations. Plusieurs participants indiquent que leur pays s'efforce de faciliter l'intégration des migrants qui, bien souvent, viennent d'horizons culturels et religieux extrêmement différents. Les lois régissant l'accès à la nationalité peuvent aussi être perçues comme une forme de ségrégation entre populations natives et populations nées à l'étranger. Nombre de participants soulignent que la gestion de la diversité culturelle et du multilinguisme est un défi permanent, tout comme la nécessité de s'assurer que les citoyens ont accès aux outils nécessaires et à la connaissance de cultures différentes. L'augmentation des migrations met à rude épreuve les systèmes nationaux d'éducation formelle. Un participant fait observer que les diverses perceptions de l'histoire d'un pays peuvent être à l'origine de difficultés pour mettre en œuvre le dialogue interculturel dans l'éducation et, en particulier, promouvoir la diversité linguistique, à cause des rivalités potentielles entre la langue nationale de l'État et celle des minorités. La nécessité d'un système éducatif plus inclusif doit être prise en compte dans de nombreuses disciplines différentes. Le manque d'infrastructures et de ressources peut, cependant, entraver les efforts en ce sens. Les inégalités économiques peuvent aussi être un obstacle initial à l'accès des populations à l'éducation et à la culture et, par là même, aux possibilités qu'offre le dialogue interculturel.

Utilisation des médias comme vecteur de division. Les médias peuvent être utilisés pour générer et véhiculer des stéréotypes négatifs, des préjugés et des propos haineux. Les médias sociaux sont, eux aussi, exploités à des fins qui incitent à la haine et à la violence. La réponse des médias face au contexte géopolitique et à l'extrémisme violent manque parfois de précision et de nuance, créant un climat qui peut être alimenté par des mouvements politiques et des campagnes d'hostilité émanant de l'extérieur. En l'absence de journalisme professionnel et responsable au niveau national, la légitimité de l'information publique échangée sur les différentes plates-formes médiatiques est mise à mal.

Résilience des préjugés et des normes sociales existants. Les participants indiquent qu'une société peut avoir des coutumes dominantes et n'est pas toujours ouverte aux autres cultures. Dans une société très traditionnelle et conservatrice, les influences extérieures peuvent être accueillies avec circonspection et scepticisme. On peut trouver dans l'opinion publique des positions figées sur les autres cultures ou des comportements irrespectueux envers les autres populations et nationalités, quand ce n'est pas l'ignorance, voire la négation, de l'existence d'autres cultures. Selon les participants, la discrimination et le racisme sont des obstacles persistants au dialogue interculturel.

6. Facteurs favorables

RÉSULTATS CLÉS

- Un environnement fondé sur le respect, la tolérance et l'acceptation est essentiel à l'épanouissement du dialogue interculturel.
- Une bonne compréhension de tous les aspects de la diversité culturelle par l'ensemble des citoyens doit être étayée par une éducation de qualité, un secteur médiatique solide et une large diffusion des connaissances.
- Afin d'éclairer le dialogue interculturel, il est nécessaire d'établir un cadre politique propice qui fixe des priorités claires et spécifiques et qui s'appuie sur des mécanismes aux compétences bien définies.
- Une conception inclusive de la participation aux processus du dialogue interculturel et à l'élaboration des politiques favorise la mobilisation et l'appropriation.

Un environnement favorable au dialogue interculturel, fondé sur le respect, la tolérance et l'acceptation. Les participants soulignent l'importance d'un environnement qui renforce la cohésion sociale et l'autonomie pour permettre le déploiement et l'épanouissement du dialogue interculturel. Cet environnement suppose entre autres le respect de la justice sociale, la tolérance entre les religions, l'égalité des chances et la promotion des droits de l'homme, parmi lesquels la liberté d'expression et l'égalité des genres. La paix, la sécurité des personnes, de même que la stabilité politique, sociale et économique offrent un cadre optimal pour le bon développement du dialogue interculturel.

Une compréhension claire du dialogue interculturel et des bienfaits qui en résultent par l'ensemble des citoyens. Il est indispensable que tous les acteurs connaissent différentes cultures, ainsi que diverses normes de comportement, croyances et valeurs comme les stéréotypes culturels et sexistes. Il faut notamment qu'ils connaissent les caractéristiques culturelles propres à leur culture mais aussi à la culture de « l'autre ». Les secteurs en charge de la culture et du patrimoine peuvent y contribuer à travers des initiatives pertinentes qui valorisent la diversité culturelle et engagent les individus dans un processus de dialogue interculturel. Les participants insistent sur l'importance de l'échange de bonnes pratiques via des plates-formes et des forums pour le dialogue interculturel de manière à susciter une prise de conscience plus aiguë de la diversité culturelle. Il est possible d'améliorer l'information du public en mettant en place des relais de communication et d'information ou encore des mécanismes destinés à encourager l'éducation aux médias. Une collaboration plus étroite avec les médias est une façon de mettre en valeur la diversité culturelle dans les images et les messages qui sont transmis. Les

établissements d'enseignement et les systèmes éducatifs doivent donner une place importante et reconnue au dialogue interculturel et l'inscrire dans une démarche pédagogique appropriée. Les participants font aussi observer que le resserrement des liens entre l'éducation et la culture, en particulier par la mise en œuvre de projets conjoints, contribue à étendre la dimension transversale du dialogue interculturel.

Un cadre politique propice qui fixe des politiques et des plans clairs et précis reflétant la diversité du dialogue interculturel. Les processus du dialogue interculturel doivent s'appuyer sur des mécanismes administratifs et institutionnels aux compétences bien définies. Les participants mettent aussi en avant les avantages que présentent des cadres de protection législatifs et réglementaires, comme les constitutions qui protègent les droits de différents groupes culturels et stipulent l'existence d'espaces de dialogue interculturel. Une volonté politique forte doit être au cœur de l'action publique, soutenue par un budget et des ressources humaines spécifiques.

Une participation inclusive aux processus du dialogue interculturel et à l'élaboration des politiques. Une participation élargie, éclairée et active de l'ensemble des acteurs du dialogue interculturel devrait être promue, de même que la conception et la mise en œuvre de politiques nationales en la matière. Les participants mentionnent en particulier le besoin de renforcer les capacités des acteurs de la société civile, notamment en consolidant le secteur des organisations non gouvernementales et en donnant aux communautés locales, universitaires, enseignants, parents, artistes, réalisateurs de films et écrivains un rôle plus important dans la promotion du dialogue interculturel. Il convient d'ancrer cette participation dans les principes d'inclusion, de respect des différences culturelles

et de l'égalité de dignité de tous les participants et de l'appuyer sur un engagement ferme de toutes les parties prenantes à trouver un langage commun de dialogue. Les participants prônent une prise de conscience accrue de l'importance du dialogue interculturel par les décideurs politiques et religieux, une coopération plus étroite entre les responsables des communautés religieuses et un redoublement d'efforts de la part des chefs religieux pour lutter contre l'exploitation de la religion.

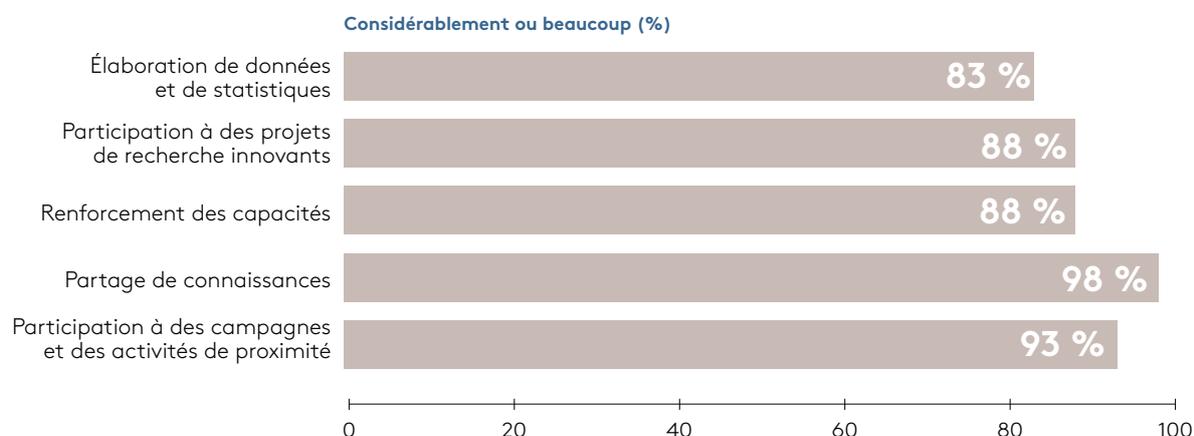
7. Propositions d'action

Les participants indiquent plusieurs domaines d'action prioritaire pour faire progresser le dialogue interculturel. Ces domaines d'action et les propositions correspondantes sont présentés ci-dessous dans leurs grandes lignes.

Domaine prioritaire	Proposition
<p>Politique et législation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et mettre au point des politiques publiques claires qui répondent aux préoccupations des populations issues de divers horizons culturels. • Mettre en place au niveau national des plans d'action et des stratégies en faveur du dialogue interculturel qui puissent être adaptés en fonction des circonstances et qui tiennent compte des consultations menées avec des acteurs aux niveaux national et local. • Créer des structures institutionnelles visant à promouvoir et gérer le dialogue interculturel et interreligieux aux niveaux national et local et dotées de fonctions et de responsabilités clairement définies. • Affecter un budget suffisant et mobiliser des ressources en faveur du dialogue interculturel. • Instaurer ou réformer des lois sur le dialogue interculturel en s'appuyant sur un processus de dialogue national.
<p>Suivi et évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des mécanismes efficaces de suivi et d'évaluation. • Identifier des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.
<p>Coopération</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conclure des accords bilatéraux et multilatéraux en faveur du dialogue et des échanges entre les pays étrangers et leurs autorités culturelles. • Renforcer la coopération dans le domaine du dialogue interculturel, notamment, mais non exclusivement, entre les sociétés musulmanes et occidentales. • Organiser des échanges entre différentes confessions religieuses et créer une plate-forme destinée à mettre en réseau des jeunes de différentes religions. • Élaborer des principes directeurs internationaux en faveur du dialogue interculturel et identifier les institutions et les organisations compétentes pour conduire l'action. • Intensifier la coopération entre les organisations internationales et régionales, les États membres, la société civile et le secteur privé.
<p>Espaces de dialogue</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des espaces protégés de dialogue interculturel, des lieux d'échanges culturels et des espaces conçus pour promouvoir la diversité sociale, culturelle et religieuse. • Susciter des occasions de dialogue au niveau local.
<p>Participation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager la participation inclusive de multiples parties prenantes et, en particulier, de la société civile, au dialogue interculturel. • Stimuler l'implication active des jeunes et des femmes dans le dialogue interculturel et interreligieux. • Soutenir les activités et les échanges culturels et artistiques et reconnaître le rôle des artistes et des créateurs dans le dialogue et la compréhension mutuelle. • Promouvoir une plus forte diversité culturelle entre les employés des institutions et organisations culturelles.

Domaine prioritaire	Proposition
Programmation	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir des programmes qui facilitent les échanges entre divers groupes culturels et les mettre en œuvre. • Développer et soutenir les initiatives conjointes entre des acteurs de divers horizons culturels et religieux. • Intensifier la coopération entre les secteurs de la culture et de l'éducation par la mise en œuvre de projets conjoints. • Tirer parti des possibilités qui s'offrent d'utiliser la culture, en particulier du patrimoine culturel et des arts, de façon plus systématique et efficace pour promouvoir le dialogue interculturel. • Favoriser l'intégration du dialogue interculturel à des stratégies de prévention et de règlement des conflits.
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter des politiques éducatives qui incorporent les principes du dialogue interculturel. • Réformer les programmes d'études pour y intégrer les principes du dialogue interculturel qui forment l'un des fondements de la citoyenneté. • Introduire l'éducation à la paix et à la culture dans le système d'éducation formelle au niveau local. • Explorer l'impact positif de l'éducation non formelle et informelle sur la promotion du dialogue interculturel. • Encourager le dialogue à l'école entre les élèves et les parents de divers horizons culturels.
Communication et médias	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à profit les possibilités offertes par l'Internet et les médias numériques pour développer la communication et la participation en matière de dialogue interculturel. • Promouvoir l'ouverture et la diversité culturelles par l'éducation et les médias. • Accroître la sensibilisation au dialogue interculturel par des campagnes et des projets ciblés qui prônent la diversité des parties prenantes impliquées dans le dialogue interculturel. • Porter avec plus de vigueur les voix de la modération, de la réconciliation et du pluralisme.
Partage de connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser plus largement les connaissances dans le domaine du dialogue interculturel à travers l'échange de bonnes pratiques entre les États membres, les publications et la création d'un pôle d'information.

Figure 14. Actions de l'UNESCO à l'appui des processus du dialogue interculturel



Pour évaluer l'impact positif du dialogue interculturel, la majorité des participants suggèrent de recenser les situations de conflit et de violence. Les participants indiquent en particulier que la baisse du nombre de crimes motivés par la haine et de propos haineux peut constituer un bon indicateur de l'impact du dialogue interculturel. Cette convergence de résultats se retrouve dans toutes les régions et illustre la pertinence de ces questions au niveau mondial et le rôle reconnu du dialogue interculturel dans des situations de conflit et de violence. Les participants citent également d'autres indicateurs quantitatifs et qualitatifs parmi lesquels :

- *Indicateurs quantitatifs* : législation, politiques, participation aux activités et aux décisions à caractère culturel, intégration des groupes minoritaires, formation linguistique et couverture de la question dans les médias ;
- *Indicateurs qualitatifs* : tolérance, prise de conscience et respect mutuel, idées extrémistes et radicales, avis de l'opinion publique sur les personnes d'origine ethnique différente, comportement des élèves en milieu scolaire et compétences sociales.

93 %
des participants
pensent
que l'UNESCO
devrait renforcer la
coopération dans
le domaine
du dialogue
interculturel.

- Organismes et réseaux des Nations Unies : PNUD, UNICEF, UNFPA, UNAOC, UNESCO-MILID UNITWIN, OIM, UNHCR, HCDH, FAO, institutions intergouvernementales
- Organismes régionaux et sous-régionaux, Commission européenne, Conseil de l'Europe, Union africaine, IGAD/ Communauté d'Afrique de l'Est, Secrétariat général ibéro-américain SEGIB, Cour interaméricaine des droits de l'homme
- Ministères de la Santé, des Affaires étrangères, de l'Intérieur, de l'Éducation, de la Culture, de la Famille et des Affaires sociales, du Tourisme et des Questions religieuses
- Conseils des arts, conseils de la musique et fondations culturelles, observatoires des politiques culturelles
- Établissements scolaires et établissements d'enseignement supérieur (par ex. Écoles des Beaux-Arts)
- Réseaux et organisations de la société civile, ONG, organisations à but non lucratif, fonds et réseaux de développement collectivités locales, chefs religieux
- Mouvements de jeunesse, programmes de diplomatie axés sur la culture et sur les jeunes, associations de jeunes créateurs et opérateurs culturels

8. Conclusions

Les résultats clés de l'enquête sur le dialogue interculturel menée en 2017 par l'UNESCO sont les suivants :

- 1. Le dialogue interculturel s'impose de plus en plus comme une condition préalable à des sociétés pacifiques et à un développement durable prospères.** Ce résultat, qui revient à maintes reprises dans les réponses, met en lumière l'apport du dialogue interculturel au renforcement de la résilience des sociétés pour prévenir les conflits et pérenniser la paix. Cette tendance reflète également le lien critique entre la pérennisation de la paix et le développement durable qui est souligné dans les actuels instruments, stratégies et mécanismes internationaux, dont le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un exemple notoire. Le dialogue interculturel peut contribuer à prévenir le déclenchement et la récurrence des conflits violents à travers la promotion de la paix et de la cohésion sociale et, ainsi, servir les objectifs plus larges du développement durable dont la réalisation n'est possible que dans un climat de paix. Par conséquent, d'un côté, le développement durable garantit une paix pérenne et, d'un autre côté, des sociétés pacifiques et inclusives créent des conditions propices au développement durable.
- 2. Le dialogue interculturel sert une grande diversité d'objectifs et est considéré comme un outil intersectoriel utile et pertinent.** Selon plus de 90 % des participants, le dialogue interculturel aide à surmonter les préjugés et les stéréotypes, renforce le respect des droits de l'homme et encourage la tolérance et l'ouverture. En outre, le dialogue interculturel est cité comme étant un instrument puissant de lutte contre la xénophobie, de prévention des conflits et de l'extrémisme violent, ainsi que de promotion d'un climat de coexistence pacifique, d'une culture civique positive et de l'égalité des genres. Les résultats font toutefois apparaître que le lien entre le développement économique et le dialogue interculturel est quelque peu sous-estimé, alors qu'il est généralement admis que la paix et la cohésion sociale forment la base d'un environnement favorable à la croissance économique. Les résultats de l'enquête confirment néanmoins que les États membres attribuent un rang élevé de priorité au dialogue interculturel et y voient

un facteur de transformation au service des objectifs à atteindre.

- 3. Le dialogue interculturel est compris, défini et traduit de façon très différente dans les divers cadres politiques et législatifs.** À l'heure actuelle, la diversité des définitions du dialogue interculturel est à l'image de la diversité des contextes des pays participants, 38 % d'entre eux faisant état de l'existence d'une définition du dialogue interculturel au niveau national. Les données révèlent qu'aucune définition du dialogue interculturel ne fait l'unanimité, même si la majorité des participants considèrent que le dialogue interculturel est d'une importance capitale pour atteindre les objectifs et conduire les politiques y afférentes qui sont déjà en place au niveau national. Est aussi évoquée la nécessité de disposer d'une base de connaissances plus étoffée sur le dialogue interculturel au niveau national pour aider les citoyens à acquérir une compréhension plus claire du dialogue interculturel et de ses bienfaits et permettre de forger une définition adaptée au contexte. Les participants conçoivent le dialogue interculturel comme un processus essentiellement endogène, dans lequel le contexte spécifique d'un pays est un aspect primordial pour le comprendre et le mettre en œuvre. Si le dialogue interculturel repose communément sur les principes de tolérance, de respect et de compréhension mutuelle, il revêt parfois des formes différentes d'une société et d'un endroit à l'autre et peut se dérouler dans un cadre formel ou informel. Sur l'ensemble des participants, 61 % notent que les principes fondamentaux du dialogue interculturel sont reflétés dans les déclarations publiques récentes et 71 % indiquent que leur pays est doté d'une politique qui rend compte du concept de dialogue interculturel. Le dialogue interculturel étant étroitement lié à la diversité, cette dernière peut influencer sur la forme que revêt le dialogue interculturel, sur l'éventail des parties prenantes impliquées et sur leur degré de participation aux processus.
- 4. Les tendances régionales qui se dégagent des politiques de dialogue interculturel font ressortir des priorités spécifiques.** La majorité des pays participants de la région Amérique latine et Caraïbes indiquent que les politiques de dialogue interculturel sont axées sur la reconnaissance et la valorisation des

cultures autochtones, en particulier par le biais linguistique. S'agissant des pays européens, le dialogue interculturel renvoie très souvent à la question des migrants et des réfugiés. Pour ce qui est de l'Afrique, le dialogue interculturel est cité comme un moyen de réconciliation au sortir de conflits et d'anciens régimes politiques. Les expressions culturelles et créatives sont également perçues comme un moyen efficace de valoriser la diversité culturelle et de promouvoir le dialogue interculturel. Environ 80 % des participants de la région Afrique déclarent que les chefs traditionnels et les anciens leaders sont des acteurs importants du dialogue interculturel.

- 5. Les réponses rendent compte du rôle, bien souvent de premier plan, que jouent les gouvernements nationaux dans la gestion du dialogue interculturel.** Les participants indiquent que l'existence de cadres politiques et d'une volonté politique appropriés est cruciale pour garantir un dialogue interculturel fructueux. Les politiques visant à promouvoir le dialogue interculturel exigent des approches holistiques, interdisciplinaires et intégrées. Dans la plupart des cas, l'orientation générale d'un programme de dialogue interculturel et ses bénéficiaires déterminent l'autorité nationale chargée de le mettre en œuvre. Dans d'autres cas, la responsabilité est répartie entre plusieurs ministères, et l'efficacité des processus du dialogue interculturel est alors fortement tributaire de la coordination de leurs politiques. Comme le relèvent plusieurs participants, même lorsque des politiques et des législations sont en place, des codes sociétaux rigides peuvent démontrer une remarquable résilience au changement.
- 6. Des compétences particulières sont indispensables pour intégrer les principes interculturels de tolérance, de respect, de dialogue et de compréhension mutuelle.** Aujourd'hui, le paysage mondial se caractérise par une diversité de peuples, de communautés et d'individus vivant dans une proximité toujours plus grande. Les participants soulignent que la connaissance et le respect de la culture de l'autre, la connaissance du contexte culturel (y compris de sa propre culture) et la confiance renforcée dans la société améliorent les compétences interculturelles. Les résultats mettent en relief le rôle crucial des établissements d'enseignement

dans l'édification de sociétés plus résilientes, la promotion d'une citoyenneté responsable et le plaidoyer en faveur de l'inclusion et du pluralisme.

- 7. Dans 73 % des pays participants, la politique interculturelle a trait à l'éducation, signe du rôle majeur attribué à l'éducation formelle et informelle dans le dialogue interculturel.** Les programmes éducatifs cités visent entre autres à accroître la sensibilisation et l'intégration de personnes de divers horizons culturels, préserver la diversité culturelle, garantir l'intégration de la diversité linguistique et promouvoir la responsabilité civique. L'accent mis sur les politiques éducatives se retrouve aussi dans les activités futures prévues qu'évoquent plusieurs participants.
- 8. Les médias apparaissent également comme un mécanisme de promotion du dialogue interculturel particulièrement efficace.** Les participants attirent l'attention sur l'importance des médias en tant qu'outil de communication et d'expression. Les nouvelles technologies ont ouvert des voies inexplorées pour le partage d'expressions culturelles, l'accès à l'information et le renforcement de la participation des citoyens. Les participants indiquent que l'utilisation accrue des réseaux sociaux stimule la prise de parole des acteurs de la société civile et encourage la participation inclusive. Ils mettent aussi en exergue la possibilité d'utiliser les médias pour enrichir la connaissance mutuelle de la diversité culturelle à travers les contenus et programmes, la diffusion d'enquêtes et les sondages de l'opinion publique. Dans le même temps, les participants se disent préoccupés par le risque d'exploitation de ces outils pour véhiculer des propos haineux et racistes, nuire à l'intégration sociale et inciter à la violence.
- 9. Les participants insistent sur l'importance de garantir la participation et l'accès de tous à des espaces de dialogue interculturel.** Ils notent que les politiques doivent encourager la participation et l'engagement de tous les membres de la société, en particulier des femmes et des jeunes. Ils mettent, en outre, l'accent sur l'importance d'organiser des espaces de dialogue interculturel. Ces espaces doivent être protégés et garantir à tous l'accès au dialogue. Les organismes culturels en sont un exemple particulièrement révélateur. La

participation inclusive, caractéristique de la dimension interdisciplinaire et multipartite du dialogue interculturel, est aussi un moyen de s'assurer d'un changement effectif sur le terrain là où il y en a le plus besoin.

10. Les organisations, communautés et confessions religieuses ainsi que leurs dirigeants sont des points d'entrée essentiels du dialogue interculturel.

Ils ont également un rôle reconnu d'appui à la mise en œuvre des politiques et des activités et aux efforts de médiation en faveur de la paix. De même, les participants estiment important pour le dialogue interculturel que les responsables des communautés religieuses coopèrent plus étroitement entre eux et redoublent d'efforts pour lutter contre l'exploitation de la religion. De surcroît, 70 % des participants soulignent les apports du dialogue interculturel à une coexistence harmonieuse entre les religions.

11. Le dialogue interculturel passe par la coopération et l'engagement de multiples parties prenantes.

Les participants évoquent la diversité des acteurs et des institutions impliqués dans le dialogue interculturel, qu'il s'agisse de ministères et de responsables politiques, d'organisations confessionnelles et de dirigeants religieux, d'organismes onusiens, d'universités, d'institutions culturelles, d'organisations non gouvernementales et de la société civile. Ils font valoir que la résilience de ces processus dépend de la qualité de la coopération interdisciplinaire et qu'il n'y a pas de progression possible du dialogue interculturel sans une coopération multipartite, une responsabilité partagée et un leadership fort.

12. Les résultats montrent le besoin de méthodes d'élaboration et de collecte des données plus perfectionnées, adaptées à la nature du dialogue interculturel et à ses formes moins tangibles et implicites d'interaction.

Sur l'ensemble des participants, ils sont 83 % à plaider en faveur d'un appui de l'UNESCO aux processus interculturels à travers l'élaboration et la collecte de données. Tous les citoyens pourront ainsi accéder à une meilleure compréhension du dialogue interculturel. Promouvoir l'élaboration de données fiables au niveau national favorisera le travail contextualisé d'investigation et la prise en compte des spécificités locales et contribuera au renforcement des capacités nationales pour mener des politiques plus solides et améliorer la cohérence. Il est essentiel de disposer de données fiables, pertinentes et exhaustives pour mesurer l'impact du dialogue interculturel et son évolution et en identifier les points faibles et les points forts. Cela peut aussi avoir des retombées plus larges sur l'importance donnée au dialogue interculturel dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies et son rôle dans la pérennisation de la paix. Le renforcement des partenariats entre la société civile et les fonctionnaires du secteur public concourt également aux nouveaux efforts de recherche et à l'élaboration de données fiables en vue de mener le suivi, l'analyse et l'évaluation du dialogue interculturel de façon plus pertinente. Dans un tiers des pays participants, la gestion du dialogue interculturel se fait aux niveaux local et municipal et offre ainsi des perspectives de coopération pour faciliter la collecte de données et échanger de bonnes pratiques.

Aller de l'avant

Les conclusions de cette enquête soulignent l'importance d'élaborer des données plus fiables de manière à favoriser une dynamique du dialogue, à la fois comme une valeur en soi et comme un moyen de prévenir et régler des conflits et de pérenniser la paix. Ce double aspect est clairement exprimé dans la Décision 202 EX/12 relative à la Décennie internationale du rapprochement des cultures adoptée par le Conseil exécutif de l'UNESCO.

Le dialogue est, de l'avis général, un outil efficace pour renforcer la résilience des institutions et des personnes et un moyen de lutter contre l'expansion de l'extrémisme, de la violence et des situations de fragilité à l'échelle mondiale. Mais, en raison de la rareté de données pertinentes sur les pratiques et les politiques, il est difficile d'évaluer les capacités dont disposent les sociétés pour faciliter le dialogue. La conséquence de ce manque a été une fragmentation conceptuelle, un engagement opérationnel limité et une réticence à utiliser des données factuelles comme base des politiques et actions destinées à promouvoir un dialogue fructueux.

C'est la raison pour laquelle l'UNESCO prévoit de lancer un projet ambitieux à long terme visant à constituer un corpus international de données pour analyser la présence et l'efficacité des caractéristiques des « environnements favorables » à un dialogue efficace, de même que leur contribution aux principaux résultats recherchés, comme la prévention des conflits et la protection

des droits de l'homme. Cet ensemble complet de données permettra de produire de nouvelles connaissances pour :

- comprendre les moteurs d'un dialogue efficace en vue d'une meilleure compréhension interculturelle dans le but de prévenir et résoudre les conflits et de pérenniser la paix ;
- cerner les caractéristiques des environnements favorables au dialogue qui sont déjà solidement établies ou qui ont besoin d'être renforcées ;
- identifier les types d'intervention nécessaires pour favoriser un dialogue plus fructueux en tant que norme et outil de promotion de la compréhension interculturelle dans le but de prévenir et résoudre les conflits et de pérenniser la paix ; et
- préciser la contribution du dialogue interculturel aux résultats recherchés, comme la prévention des conflits ainsi que la promotion et la protection des droits de l'homme.

À terme, ce projet améliorera l'efficacité de la programmation stratégique de l'UNESCO au cours de la deuxième moitié de la Décennie internationale. Il permettra aussi d'adapter les activités à la lumière des principaux impératifs du développement mondial énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la priorité à la prévention donnée par le Secrétaire général des Nations Unies dans le cadre de sa réforme de l'architecture de paix de l'Organisation des Nations Unies.

Annexe : Modèle du questionnaire

Dans un monde caractérisé par une diversité croissante, le dialogue interculturel et sa promotion ne cessent de s'intensifier. Les États membres de l'UNESCO n'ont que récemment² fait du dialogue interculturel un domaine hautement prioritaire, et devraient bénéficier à ce titre d'un soutien accru de la part du Secrétariat de l'Organisation. Afin de répondre efficacement à cette demande et de progresser dans la mise en œuvre de la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022)³, pour laquelle l'UNESCO est l'institution chef de file des Nations Unies, une compréhension approfondie du dialogue interculturel est essentielle.

En effet, depuis le lancement de la Décennie, de profondes fractures dans la justice sociale et des poussées de radicalisation et d'extrémisme violent ont atteint des niveaux alarmants. Ces tendances montrent clairement que les aspirations au pluralisme, à la tolérance et à l'édification d'une culture de la paix dans nos sociétés sont jusqu'à ce jour insuffisantes.

Ainsi, il faut réévaluer les mécanismes existants, en mettre en place de nouveaux et renforcer le dialogue interculturel, fondement indispensable à la stabilité et à la réussite de nos sociétés.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, récemment adopté, a également apporté une impulsion et des orientations nouvelles dans le champ d'application de cette Décennie, tout en contribuant à sa prise en compte en amont. Ce programme, qui repose sur une approche universelle, intégrée et fondée sur les droits de l'homme, souligne l'importance de gérer la diversité culturelle et de parvenir à un rapprochement des cultures comme condition préalable à l'édification et au maintien de la paix.

Dans ce contexte, la présente enquête a été conçue comme un avancement dans la Décennie, en phase avec les domaines prioritaires qui ont été identifiés⁴. Elle se penche sur le concept de dialogue interculturel, son état actuel, sa dimension opérationnelle et ses perspectives futures. Elle devrait nous permettre de « prendre le pouls » et d'inciter le Secrétariat de l'UNESCO et ses États membres à approfondir leurs connaissances et à améliorer leurs actions dans le domaine du dialogue interculturel, ainsi qu'à apporter une contribution plus efficace à la mise en œuvre de l'ODD 16 pour « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ».

Ce questionnaire a été préparé conjointement par l'Institut de statistique de l'UNESCO et le Secteur des sciences sociales et humaines. Il a été examiné par le Réseau UNESCO/UNITWIN sur le dialogue interreligieux pour la compréhension interculturelle afin d'assurer sa conformité avec les connaissances existantes et les recherches en cours dans le domaine du dialogue interculturel.

I. Comprendre le dialogue interculturel

Cette section a pour but de mieux saisir la façon dont les répondants perçoivent et décrivent le dialogue interculturel. Au moyen d'une approche en cinq étapes, elle nous permettra d'identifier les composantes essentielles du dialogue interculturel, d'avoir un meilleur aperçu de ses effets positifs et d'évaluer la pertinence de ses fonctions potentielles au sein de la société. Elle aidera ainsi à fournir une orientation et un cadre plus précis pour les futures activités de l'UNESCO dans ce domaine.

2 Analyse préliminaire des réponses des États Membres et des Membres associés au questionnaire Programme et Budget pour la période pour 2018-2021 (39 C/5), p.5

3 L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté en décembre 2012 la résolution 67/104, proclamant la période 2013 - 2022 comme étant la Décennie internationale du rapprochement des cultures

4 Décision 197EX/9 sur « Rapport sur la mise en oeuvre de la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013 - 2022) »

1. Le plan d'action pour la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022), adopté par le Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 194^e session et approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2014, considère que : « [l]a paix durable repose sur un écheveau complexe et fragile de valeurs, d'attitudes et de comportements intimement liés, requis pour l'application des traités internationaux ainsi que dans la vie quotidienne, pour la pratique du respect, de la tolérance, de l'ouverture d'esprit, de la compréhension mutuelle et du dialogue. Avant tout, le dialogue doit jouer un plus grand rôle dans le développement d'une conscience planétaire universelle, exempte de tout préjugé d'ordre racial, ethnique et social ».

**Dans ce contexte, de quelle manière comprenez-vous le concept de dialogue interculturel ?
Souhaitez-vous souligner certains éléments/aspects de l'énoncé ci-dessus ?**

--

2. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes ou n'êtes pas d'accord avec l'affirmation selon laquelle les composantes suivantes sont une part essentielle du *dialogue interculturel* :

	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	En partie d'accord/ En partie en désaccord	D'accord	Tout à fait d'accord	Ne sait pas
Dialogue entre les États						
Dialogue au niveau national						
Dialogue entre les personnes de différents milieux culturels						
Dialogue interreligieux						
Dialogue entre les personnes d'origine ethniques/ linguistiques différentes						
Dialogue entre les personnes de différents niveaux d'éducation						

3. Veuillez préciser si votre pays a officiellement adopté une déclaration publique, une définition, une stratégie, une politique ou tout autre instrument englobant les composantes clés du concept de *dialogue interculturel* :

	Oui	Non	Non, mais en préparation	Ne sait pas
Déclaration publique				
Définition				
Stratégie				
Politique				
Autre instrument, document...				

Si oui, veuillez préciser son contenu et sa nature

	Contenu
Déclaration publique	
Définition	
Stratégie	
Politique	
Autre instrument, document...	

4. Pensez-vous que le *dialogue interculturel* contribue à :

	Contribue	Contribue partiellement	Ne contribue pas	Ne sait pas
promouvoir la tolérance et l'ouverture				

stimuler la croissance économique				
prévenir l'extrémisme violent				
renforcer l'état de droit				
améliorer le respect des droits de l'homme				
favoriser la réconciliation sociale				
améliorer l'inclusion sociale				
assurer l'intégration des réfugiés et des migrants				
accroître le bien-être des citoyens				
améliorer le respect de la démocratie				
surmonter les préjugés et les stéréotypes				
Veuillez indiquer d'autres contributions du <i>dialogue interculturel</i> , le cas échéant				

5. Veuillez évaluer l'importance du *dialogue interculturel* pour la réalisation des éléments suivants – de 1 (pas du tout important) à 5 (important) :

	1	2	3	4	5
Bonne gouvernance et démocratie					

Droits de l'homme					
Développement économique					
Politique sociale et changement social					
Coexistence harmonieuse entre les religions					
Bien-être individuel et social					
Coexistence pacifique et constructive					

II. État des lieux

Cette section porte sur les actions qui ont été et qui sont actuellement menées afin de promouvoir et de soutenir le dialogue interculturel dans les États membres. En se concentrant sur les politiques approuvées, sur les précédents projets et sur les efforts d'intégration, elle nous donnera une idée de l'état d'avancement des mesures prises par les États membres.

Plus concrètement, en posant les questions « pourquoi ? », « qui ? » et « comment ? », cette section vise à évaluer l'importance des différents acteurs, le type d'activités qui contribuent le plus à la promotion du dialogue interculturel et le niveau de réalisation dans les États membres en termes de mesures déjà approuvées (politiques, dispositions financières, bonnes pratiques, etc.). La section se penche en outre sur les défis rencontrés à cet égard.

Enfin, l'analyse des informations recueillies devrait permettre à l'UNESCO d'obtenir un aperçu de la situation actuelle dans les États membres et d'identifier les principales lacunes et difficultés, afin d'exploiter les opportunités pour la programmation et les initiatives futures.

6. Veuillez indiquer si votre pays a :

	Oui	Non	Non, mais en préparation	Ne sait pas	Si oui, veuillez préciser et donner des exemples pertinents
organisé des activités ponctuelles en faveur du dialogue interculturel					
adopté une politique ciblée à long terme visant à mener des projets et des initiatives en faveur du dialogue interculturel					

adopté une politique visant à encourager les écoles et les universités à prendre des mesures en faveur du dialogue interculturel					
adopté une politique ciblée à long terme visant à encourager des initiatives et des projets relatifs au dialogue interculturel					
adopté une politique visant à intégrer le dialogue interculturel dans d'autres domaines politiques					
Veuillez indiquer d'autres mesures qui vous semblent pertinentes					

7. Veuillez indiquer s'il existe des institutions ayant une responsabilité spécifique en matière de promotion du *dialogue interculturel* dans votre pays :

	Oui	Non	Ne sait pas	Si oui, veuillez préciser
Agence				
Ministère				
Administration				
Autre organe				

8. Existe-t-il une disposition financière spécifique pour la promotion du *dialogue interculturel* ?

Oui	
Non	

Si oui, veuillez préciser

--

9. Veuillez évaluer l'importance de la contribution des activités/mécanismes suivants à la promotion du *dialogue interculturel* dans votre pays – de 1 (pas du tout importante) à 5 (importante)

	Peut y contribuer	Y contribue partiellement	N'y contribue pas	Pas de réponse
Ateliers et formation				
Programmes éducatifs ciblés dans les écoles et les universités				
Conférences et séminaires scientifiques				
Débats publics				
Médias				
Ressources en ligne				
Leadership politique				
Veuillez indiquer d'autres activités, le cas échéant, qui ont favorisé la promotion du <i>dialogue interculturel</i> dans votre pays				

10. Veuillez évaluer l'importance des acteurs suivants dans la promotion du dialogue interculturel dans votre pays – de 1 (pas du tout importante) à 5 (importante)

	1	2	3	4	5
Gouvernement national					
Partis et mouvements politiques					
Écoles et universités					
Autorités religieuses					
Société civile					
Médias					
UNESCO					
Système des Nations Unies dans son ensemble					
Organisations internationales					
Veuillez indiquer tout autre acteur ayant favorisé la promotion du <i>dialogue interculturel</i> dans votre pays					

11. Veuillez indiquer les difficultés rencontrées en matière de promotion du *dialogue interculturel* dans votre pays :

Énumérez jusqu'à 3 difficultés :

III. Dimension opérationnelle

Cette section a pour but de compiler des orientations visant à opérationnaliser le dialogue interculturel. En suivant une approche par étapes, elle se penche sur les facteurs favorables et sur les conditions qui devraient être remplies, dès le début ou durant le processus, pour que le dialogue interculturel puisse avoir lieu, aboutir à des mesures et être évalué.

Les conclusions tirées des réponses des États membres favoriseront la prise de conscience et nous aideront à mieux saisir la dimension opérationnelle du dialogue interculturel, en permettant ainsi à l'UNESCO de soutenir activement les États membres dans la création d'environnements propices au dialogue interculturel.

12. Veuillez indiquer les facteurs favorables qui doivent être présents pour que le *dialogue interculturel* révèle ses effets positifs :

13. De quelle manière mettriez-vous en œuvre le *dialogue interculturel* ? Comment passer des paroles aux actes ?

14. Comment mesureriez-vous les effets positifs du *dialogue interculturel* ?

IV. La voie à suivre

Les compétences en matière de dialogue interculturel peuvent être encouragées de différentes manières. Cette section porte sur les moyens les plus efficaces d'y parvenir. Vos réponses contribueront à la programmation des futures activités de l'UNESCO dans ce domaine.

15. Veuillez indiquer comment vous prévoyez de participer au renforcement du *dialogue interculturel* à l'avenir :

--

16. Veuillez évaluer dans quelle mesure les activités de l'UNESCO ci-dessous pourraient appuyer ce processus de renforcement – de 1 (pas du tout) à 5 (beaucoup)

	1	2	3	4	5
Élaborer des données et des statistiques comparables à l'échelle internationale					
Participer à des projets de recherche innovants					
Renforcer les capacités					
Partager des connaissances					
Participer à des campagnes et à des activités de sensibilisation					
Veuillez indiquer d'autres moyens de renforcer ce processus					

17. L'UNESCO devrait-elle coopérer davantage avec d'autres institutions/organisations/réseaux internationaux œuvrant en faveur du dialogue interculturel ?

OUI	
NON	
Si oui, avec qui et comment ?	



那些“
为了更
起”的
地图。

A cha
NOUV
plan
singu
repré
senté
UNIQUE
d'UNE
parce
parti
d'UN
COMA
s'imc
L'ici,
repré
L'ail
et p
Le to

2013-2022
INTERNATIONAL DECADE
for the RAPPROCHEMENT OF CULTURES
DECENNIE INTERNATIONALE
du RAPPROCHEMENT DES CULTURES



INSTITUT
DE STATISTIQUE
DE L'UNESCO



OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE